



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 6 juillet 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164512001

Exercer l'option de la première prolongation, pour la période du 1er octobre 2016 au 30 avril 2017 (montant estimé 314 433,70 \$), prévue aux contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux, dans le cadre des contrats à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) (CE13 1835), majorant ainsi le montant total de 1 142 082,99 \$ à 1 456 516,69 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1166135008

Exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois (montant estimé : 125 330,11 \$), prévue à l'entente-cadre conclue pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat à 2963-9556 Québec inc., (CG15 0017), majorant ainsi le montant total de 259 014,65 à 384 344,76 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956010

Accorder un contrat à Transport Rosemont inc. pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 vg3 avec opérateur pour une période de 16 mois afin de produire du compost au CESM - Somme maximale de 136 882,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15318 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166628003

Accorder un contrat à Services des espaces verts pour les services d'injection de frènes sur le domaine public, Programme de conservation, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne -Somme de 106 305,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15349 (3 soumissionnaires)

20.005 Contrat de construction

CM LaSalle , Direction des travaux publics - 1166152029

Accorder un contrat à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud) pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le boulevard LaSalle entre la 6e Avenue et la 8e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 800 920,41 \$, taxes incluses (contrat : 719 288,16 \$ + incidences : 81 632,25 \$) - Appel d'offres public 427296 8 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.006 Contrat de services professionnels

CM Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1166850005

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Infratructel inc.. pour des services de surveillance de travaux, avec 2 options de prolongations facultatives de 12 mois supplémentaires chacune - Appel d'offres public 1618 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) (Montant estimé : 225 983,36 \$, taxes incluses) - Approuver un projet de convention à cet effet

20.007 Contrat de services professionnels

CG Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1163720002

Exercer l'option de prolongation, pour une durée d'un an, et autoriser une dépense additionnelle de 478 583,47 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite dans le cadre du contrat à Morneau Shepell (CE10 1968), majorant ainsi le montant total de 2 810 764,99 \$ à 3 289 348,46 \$ - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.008 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1166684003

Retenir les services du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants en lien avec la réfection de l'aréna Pierre « Pete » Morin : Les Constructions Rénaud Jean inc. c. Les Constructions Lavacon et Ville de Montréal (500-17-080386-132), Les Entreprises en réfrigérations L.S. inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-081390-141), Les Industries Garanties Itée c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-080753-141) et Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-091663-156) - Autoriser à cette fin la réserve de la somme de 120 000 \$ plus taxes

20.009 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1166157003

Approuver une convention de collaboration entre les Publications BLD inc. et la Ville de Montréal pour l'achat d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour dépense maximale de 57 119,58 \$, taxes incluses - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 36 441,33 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie

20.010 Entente

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1161543006

Approuver le projet d'entente entre la Ville et l'organisme à but non lucratif, Impact de Montréal F.C., pour la mise à disposition du terrain de soccer naturel du complexe sportif Claude-Robillard afin d'y tenir des matchs pour les saisons estivales 2016 et 2017

20.011 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1165917002

Accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$ au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.012 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1164910001

Accorder un soutien financier de 17 458,79 \$, pour l'année 2016, à Camp de jour Dorval pour réaliser le projet « Participation pour tous » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2016 - 2017) - Ville liée de Dorval - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.013 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1164251003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 000 \$ à 9 organismes, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - Ville-MIDI (2016 - 2017) - Approuver les projets de conventions à cet effet

20.014 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1161654005

Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine, qui se tiendra du 15 au 19 août 2016 à Montréal - Approuver le projet de convention à cet effet

20.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.016 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société d'habitation et de développement de Montréal - 1167218001

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à acquérir l'immeuble sis aux 5215, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et 5722-5724, avenue Mountain Sights, composé de 29 logements locatifs abordables, pour une somme de 2,0 M\$

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture - 1165890002

Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

30.003 Administration - Adhésion / Cotisation

CM Direction générale, Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1164784009

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2016-2017 - Dépense de 22 995 \$ toutes taxes incluses

30.004 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Direction générale, Bureau des relations internationales - 1167044002

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes pour l'année 2016 - Dépense de 15 000 \$

30.005 Administration - Nomination de membres

CG Montréal-Nord, Direction Performance, Greffe et Services administratifs - 1162577023

Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.006 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1160679014

Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2016 - Autoriser l'occupation du domaine public du 19 juillet au 17 septembre 2016

30.007 Budget - Autorisation de dépense

CG Ville-Marie, Direction des travaux publics - 1160093002

Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2016 afin de réaliser des travaux requis à l'édicule Cabot de la station de métro Atwater

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1160879002

Accepter un revenu supplémentaire de 11 880,63 \$ provenant d'une commandites d'Hydro-Québec et d'un remboursement de la Caisse de sécurité des artistes - Autoriser une dépense supplémentaire pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte

30.009 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie, Jardin Botanique - 1167229002

Accepter une contribution de 20 000 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais de Montréal pour bonifier l'illumination du Jardin japonais durant l'événement Jardins de lumière 2016 - Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1162618003

Autoriser un virement budgétaire de 123 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications, pour l'année 2016, afin de soutenir la campagne de communication de Mobilité Montréal qui se tiendra en août et en septembre 2016

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.011 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction générale, Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1163907001

Autoriser un virement budgétaire de 35 000 euros (+/- 50 000 \$) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations gouvernementales et municipales en vue du dernier paiement dans le cadre de l'étude économique que la Ville de Montréal a donné à l'OCDE en 2015

30.012 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques -
1167286003

Autoriser un virement budgétaire de 274 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications, pour l'année 2016, afin de réaliser une campagne de sensibilisation à la réglementation municipale en gestion animale sur l'ensemble du territoire

30.013 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1163905001

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 11 au 12 juillet 2016, à Toronto, afin d'effectuer une visite du Centre de contact 311 - Montant estimé : 660,10 \$

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164386003

Adopter le projet de règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

40.002 Règlement - Adoption

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166826003

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle

40.003 Règlement - Urbanisme

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1163520006

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026)

40.004 Règlement - Emprunt

CM Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1166316015

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal

40.005 Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160390006

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique dont les dépenses relèvent du conseil municipal

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.006 Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160390007

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Acte mixte

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1167210001

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.004 Information

CE Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation - 1160640002

Prendre connaissance du rapport « Portrait des logements accessibles et adaptés dans le parc de logements sociaux et communautaires de l'Agglomération de Montréal » - Autoriser la transmission à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, à titre de réponse du comité exécutif à la recommandation no 12 de la Commission à l'issue de son étude de 2013 des bilans et plan d'action en accessibilité universelle

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	29
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	9



Dossier # : 1164512001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 13-13076 aux firmes "Les entreprises Canbec inc." et "9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)" pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux - Dépense totale de 314 433,70 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de prolonger les contrats octroyés aux firmes "Les entreprises Canbec inc." et "9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)", pour le service de déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour la période couvrant l'automne 2016 et l'hiver 2017, au prix de leurs soumissions, soit pour la somme maximale de 314 433,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 71,90 % par l'agglomération pour un montant de 196 625,45 \$ taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-06 10:30

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164512001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 13-13076 aux firmes "Les entreprises Canbec inc." et "9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)" pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux - Dépense totale de 314 433,70 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 et prendront fin le 30 avril 2016. Le présent dossier vise à exercer la première option de prolongation inscrite au devis afin de poursuivre les activités de déneigement, de déglacage et d'épandage d'abrasifs des entrées, des trottoirs et des stationnements d'immeubles des lots #1, 2 et 3 décrits aux documents contractuels, soit pour 26 immeubles de l'agglomération, 9 d'arrondissements et 7 immeubles centraux.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont le déneigement est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière, entretien et réparation. La Ville a toujours eu recours à la sous-traitance pour ce type de contrat.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1835 - 18 décembre 2013 - Accorder 3 contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour une période de 28 mois à compter du 1^{er} janvier 2014 (Les entreprises Canbecinc. : lots 1 et 2) (9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur : lot 3))

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

DESCRIPTION

Ces contrats consistent au déneigement, déglçage et épandage d'abrasif des entrées, des trottoirs et des stationnements d'immeubles des lots #1, 2 et 3 décrits aux documents contractuels, soit pour 26 immeubles de l'agglomération, 9 d'arrondissements et 7 immeubles centraux.

Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois. En décembre 2015, la Ville a signifié son intention d'exercer une première prolongation afin de poursuivre cette activité pour la période couvrant la saison de déneigement de l'automne 2016 et de l'hiver 2017.

JUSTIFICATION

La prolongation de ces contrats permettra d'assurer la poursuite des activités pour la saison de déneigement commençant le 1^{er} octobre 2016 et se terminant le 30 avril 2017 au coût total de 314 433,70 \$ taxes incluses.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de services autres que professionnels n'avaient pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elles n'ont pas eu à obtenir une telle attestation pour de quelconques autres contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute avant taxes de la prolongation calculée totalise la somme de 273 480,06 \$.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et facturée aux unités administratives (agglomération, services centraux et arrondissements) qui occupent ces bâtiments en fonction des superficies qu'elles y occupent à l'intérieur de la facturation immobilière.

Selon le fichier "Répartition de la dépense - Agglomération et local" en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 71,90 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : "Répartition des dépenses brutes".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, les adjudicataires ont mis en place et maintenu une politique de déneigement à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat compromettraient la sécurité des occupants, tout en affectant la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel. Nous ne pouvons évaluer les coûts engendrés de ces contrats de gré à gré, les travaux n'étant pas régis par un contrat global.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des prolongations des contrats : août 2016

- Fin des prolongations des contrats : 30 avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Érik VINCENT, Service de police de Montréal
Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal
Julie GUILLOTTE, Service de police de Montréal
Alexandre MUNIZ, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Carole GUÉRIN, 18 avril 2016
Érik VINCENT, 12 avril 2016
Alexandre MUNIZ, 11 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Pierre LÉVESQUE
Chef de section

Le : 2016-04-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Approuvé le : 2016-04-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-06-03



Dossier # : 1166135008

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc., pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal (CG15 0017). Montant estimé pour la période de prolongation : 125 330,11 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec 2963-9556 Québec inc. pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés, pour la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 14-13500 (CG15 0017);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différents services de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-06-09 09:26

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166135008

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc., pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal (CG15 0017). Montant estimé pour la période de prolongation : 125 330,11 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but d'octroyer une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés, à l'usage des policiers et pompiers de la Ville de Montréal.

L'entente-cadre actuellement en vigueur depuis le 29 janvier 2015, d'une valeur totale de 259 014,65 \$, taxes incluses, prendra fin le 28 janvier 2017. En date du 2 juin 2016, l'entente-cadre a été consommée à environ 96 % ce qui représente un montant de 247 129,79 \$, taxes incluses.

Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, nous désirons nous prévaloir d'une option de prolongation de douze (12) mois, à partir du 28 janvier 2017, aux mêmes conditions de l'appel d'offres 14-13500.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise 2963-9556 Québec inc., a confirmé son intérêt par écrit, la lettre se retrouvant en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0017 29 janvier 2015 - Conclure avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal, conformément à l'appel d'offres public 14-13500 (1 soum.). Le montant total de l'entente est de 259 014,65 \$ taxes incluses.

CE12 1267 8 août 2012 – Conclure avec la firme Martial Bessette inc. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de bas coussinés et non

coussinés à l'usage des policiers du SPVM, conformément à l'appel d'offres public 12-11895 (3 soum). Le montant total de l'entente est de 143 311,74 \$ taxes incluses.

CE10 1715 3 novembre 2010 - Conclure avec la firme Martial Bessette inc. une entente-cadre pour une période de soixante (60) mois pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage des pompiers SIM, conformément à l'appel d'offres public 10-11303 (3 soum). Le montant total de l'entente est de 253 116,54 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Selon les conventions collectives en vigueur, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations et de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres.

La production des bas pour ce contrat est effectuée au Québec.

JUSTIFICATION

La prolongation de l'entente-cadre permettra une constance et une facilité d'approvisionnement, et ce, tout en assurant la disponibilité de produits jusqu'à la fin de 2017.

Le renouvellement de cette entente permettra :

- à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres (aucune augmentation de prix n'est prévue pour cette prolongation);
- d'assurer la disponibilité des produits pour les employés du SPVM et du SIM.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- la politique de gestion contractuelle;
- la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

L'adjudicataire n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé pour cette prolongation est de :

109 006,40 \$ + 5 450,32 \$ (TPS) + 10 873,39 \$ (TVQ) = 125 330,11 \$ (taxes incluses)

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle en faisant augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-03

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-06-08



Dossier # : 1164956010

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Transport Rosemont Inc. pour la location d'un (1) tamiseur à compost et d'un (1) tracteur chargeur de 4 vg3 avec opérateur pour une période de 16 mois afin de produire du compost au CESM, pour une somme maximale de 136 882,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15318) - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'accorder à **Transport Rosemont Inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de location d'un (1) tamiseur à compost et d'un (1) tracteur chargeur de 4 vg3 avec opérateur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 136 882,34 \$, taxes incluses, conformément au documents de l'appel d'offres public **(16-15318)**;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 136 882,34 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-22 19:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1164956010**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Transport Rosemont Inc. pour la location d'un (1) tamiseur à compost et d'un (1) tracteur chargeur de 4 vg3 avec opérateur pour une période de 16 mois afin de produire du compost au CESM, pour une somme maximale de 136 882,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15318) - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Situé aux abords de l'autoroute métropolitaine dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc- Extension, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares en voie d'être transformé en parc métropolitain qui sera complété aux environs de 2023. Toutefois, le CESM ayant été identifié comme faisant partie des legs soulignant le 375e anniversaire de Montréal, trois projets spécifiques seront complétés pour 2017, soit l'aménagement d'une portion du centre du parc, l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau et le réaménagement de cinq entrées et d'une portion du sentier multifonctionnel situé sur la couronne du parc.

Chaque année, le Complexe environnemental de Saint-Michel reçoit des feuilles ramassées sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis l'automne 1995. Le Certificat d'autorisation actuel émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) permet le compostage de 16 000 tonnes de résidus verts par année. Le compost produit jusqu'à maintenant a servi principalement à recouvrir les zones où des déchets ont été enfouis. En effet, ces zones sont recouvertes de 450 mm de roc/béton, d'un géotextile, de 100 mm de sable, de deux couches successives de sol de catégorie A-B et de 150 mm de compost. Le compost produit dans le présent contrat servira entièrement pour la préparation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

Un appel d'offres public a été publié dans Le Devoir, sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (système électronique d'appel d'offres) pendant vingt-deux (22) jours, soit du 11 mai 2016 au 1er juin 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les 90 jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Un addenda a été émis le 26 mai 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0193 - 26 mars 2015 - Adopter le règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375e de la Ville de Montréal
CG14 0283 - 19 juin 2014 - Accorder un contrat à Émondage Allard inc. pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur avec opérateur afin de produire du compost au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 218 958,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13519 (3 soum.)

CG 130162 - 30 mai 2013 - Accorder un contrat à Matériaux Paysagers Savaria Ltée pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 vg cubes avec opérateur, pour une période de 5 mois, afin de permettre la production de compost pour la réalisation du recouvrement des déchets au CESM, pour une somme maximale de 118 602,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12665 (2 soum. - 1 seul conforme)

DESCRIPTION

Location avec opérateur d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 verges cubes pour une utilisation maximale de 520 heures pendant la période du 1er juillet au 31 octobre 2016 et la période du 1er juillet 2017 au 31 octobre 2017 (sur appel), soit environ 260 heures par période. Une année d'option supplémentaire est possible (2018). L'octroi de ce contrat de location permettra de tamiser le compost produit par le recyclage des feuilles mortes collectées sur le territoire de l'agglomération. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Direction générale adjointe - Qualité de vie a demandé au Service de l'environnement, Division planification et opération - gestion des matières résiduelles de préparer le dossier pour une demande à la Direction du matériel roulant, pour la préparation d'un devis d'appel d'offres. Cette dernière a également mandaté le Service de l'approvisionnement afin de procéder à l'appel d'offres public. Le processus d'appel d'offres est décrit dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Le CESM reçoit entre 12 000 et 13 000 tonnes de feuilles par année. Ces feuilles sont transformées par dégradation biologique en environ 7000 tonnes de compost (7000 mètres cubes). La totalité de ce compost, soit 100 %, est utilisée dans le projet d'aménagement du parc. Le tamisage du compost est nécessaire pour enlever les contaminants afin d'obtenir la qualité requise avant son utilisation comme constituant pour l'aménagement de parc. Comme le compost doit être mis en place avant l'ensemencement afin de réaliser un amendement de sol, le tamisage va permettre au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'avoir accès à une très grande quantité de matières organiques de qualité pour l'aménagement du CESM. Il est impératif que ce dernier soit préparé adéquatement et soit d'une qualité répondant aux normes. Puisqu'il s'agit d'une activité ponctuelle qui nécessite de l'équipement spécialisé que nous ne possédons pas, nous avons fait un appel d'offres pour la location et l'opération de cette machinerie permettant de répondre aux besoins des saisons 2016-2017 pour un total de 520 heures.

Transport Rosemont Inc. a été le plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de cet appel d'offres (16-15318). L'entreprise détient une autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Notre estimation est de 24 % plus élevée que le plus bas prix soumis de 136 882,34 \$. L'intérêt du marché pour cet appel d'offres a favorisé la Ville de Montréal.

Il ne s'agit pas d'un contrat de construction.

Preneurs du cahier de charge (5) :

Excavation ESM Inc.
Groupe IMOG inc.
JMV environnement / 9036 6626 quebec inc.
Matériaux Paysagers Savaria Ltée
Transport Rosemont Inc.

Soumissionnaires (2) :

Matériaux Paysagers Savaria Ltée
Transport Rosemont Inc.

Non-dépôt de soumissions (3) :

Excavation ESM Inc.
Groupe IMOG inc.
JMV environnement / 9036 6626 quebec inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingence	Total
Transports Rosemont Inc.	136 882,34 \$	-	136 882,34 \$
Matériaux paysagers Savaria Ltée	173 382,30 \$	-	173 382,30 \$
Dernière estimation réalisée (excluant l'année d'option)	179 300,00 \$	-	179 300,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			155 132,32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			36 499,96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			27 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(42 417,66 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(24 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			36 499,96 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			27 %

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville

Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de l'adjudicataire recommandé, Transport Rosemont Inc., est le suivant : 1143799774.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue et sera imputée au PTI 2016-2018 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Le coût total maximal de ce contrat de 136 882,34 \$ taxes incluses (124 992 \$ net de ristourne) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 124 992 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-020 Parc Complexe Environnemental St-Michel (CG15 0193).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des matières résiduelles organiques est une excellente façon de détourner des quantités appréciables de matière des sites d'enfouissement. Cette activité permet de valoriser localement environ 12 000 tonnes de matière annuellement qui serait acheminée vers un site d'enfouissement à un coût substantiellement supérieur. Puisque le compost servira à amender le sol des végétaux qui seront plantés au CESM, cette action s'inscrit dans le cadre de l'objectif municipal d'augmenter la canopée sur l'ensemble du territoire montréalais de 20 % à 25 %, d'ici 2025, par rapport à 2007.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si nous ne sommes pas en mesure de faire le tamisage du compost pour la préparation du parc, nous devons faire l'achat de sol propre ou de compost. L'utilisation du compost est destinée à l'amendement du sol pour la plantation des arbres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication permettra d'informer les citoyens sur les opérations de tamisage et de la préparation de la matière pour le futur parc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat de 520 heures réparties en 2 périodes :

1er juillet 2016 au 31 octobre 2016 : 260 heures (approximativement)

1er juillet 2017 au 31 octobre 2017 : 260 heures (approximativement)

Possibilité de prolongation :

Option 2018 : 260 heures

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Luc BORNAIS, Service de l'environnement

Lecture :

Luc BORNAIS, 17 juin 2016
Lucie MC CUTCHEON, 17 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian TURGEON
controleur(euse) de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-17

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-06-22



Dossier # : 1166628003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Services des espaces verts pour la somme de 106 305, 89\$, taxes incluses pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, Programme de conservation, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 16-15349 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à l'entreprise Services des espaces verts pour la somme de 106 305, 89\$, taxes incluses, soumissionnaire conforme, le contrat à ces fins, au prix de la soumission, conformément à l'appel d'offres public 16-15349;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-27 13:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166628003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Services des espaces verts pour la somme de 106 305, 89\$, taxes incluses pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, Programme de conservation, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 16-15349 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Au 1er avril 2016, 931 frênes publics ont été déclarés infestés par l'agrile du frêne en 2015. Pour contrecarrer ce phénomène, le SGPVMR prévoit déjà faire procéder à l'injection de plus de 18 000 frênes situés dans un rayon de 300 mètres en périphérie des frênes infestés dans le but de diminuer radicalement les populations d'insectes à ces endroits et ainsi ralentir la vitesse de dispersion de l'infestation (AO 16-15237). En supplément à ces interventions, reconnaissant la nécessité de protéger les frênes de qualité supérieure à long terme, le SGPVMR désire permettre le traitement d'environ 5 000 frênes supplémentaires hors des rayons de 300 mètres en périphérie des frênes infestés, 5 000 frênes qui seront traités suite à leurs sélections par les arrondissements, sur la base de leurs critères.

Un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, a donc été mené. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, l'appel d'offres a paru dans le quotidien Le Devoir et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres de la SÉAO en plus de celui de la Ville de Montréal le 6 juin 2016. La durée de la publication a été de 16 jours, soit du 6 au 22 juin 2016.

L'ouverture des soumissions a été faite le 22 juin à 14h00. Un addenda a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 16 0595 - Accorder un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur OUEST pour la somme de 180 337,14\$, taxes incluses, un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur CENTRE pour la somme de 283 614, 58 \$, taxes incluses, et un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur EST pour une somme de 146 075,74\$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 16-15237 - cinq soumissionnaires.

CM 16 0604 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin. Montant de l'entente-cadre: 9 363 564 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 2 926 114 \$ pour l'année 2016, taxes incluses.

CM15 0647 - Accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs OUEST, CENTRE et EST, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14268 - Un seul soumissionnaire.

CM15 0307 - 23 mars 2015 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre de gré à gré avec Bioforest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin™ (CM13 0431), pour une durée de 12 mois.

CM14 0610 - 16 juin 2014 - Accorder un contrat au Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soum.).

CE14 0667 - 23 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 \$ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrile du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1060 - 31 juillet 2013 - Approuver le projet de convention visant le partenariat entre l'organisme à but non lucratif Arbres Canada et la Ville de Montréal afin de traiter, par des injections de biopesticides, des frênes jugés exceptionnels contre l'agrile du frêne dans 12 arrondissements en échange d'actions de visibilité pour cet organisme.

CE13 0939 -19 juin 2013 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 \$ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

CM13 0431 - 27 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 \$, taxes incluses.

CE12 1311 - 8 août 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 19 300,67 \$, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin™ et l'achat de boîtes d'injection système Ecoject de 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 68 610,37 \$ à 87 911,04 taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0970 - 13 juin 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 951,62 \$, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de boîtes d'injection système Ecojet 8 ml, 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 62 658,75 \$ à 68 610,37 \$ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0548 - 18 avril 2012 - Accorder un contrat à la firme BioForest Technologies Inc.

pour la fourniture de 100 litres de l'insecticide TreeAzin™, pour une somme maximale de 62 658,75 \$ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste principalement et de façon non limitative à faire exécuter des travaux, ayant pour but de protéger des frênes montréalais et diminuer les populations d'agrile du frêne, tels que :

- la réception, l'entreposage et la manutention de l'insecticide;
- les services d'injection de frênes sur le domaine public;
- le marquage de l'arbre une fois les travaux d'injection complétés;
- les travaux correctifs liés aux blessures et/ou dommages causés aux arbres;
- le transport hors des sites d'injection des résidus indésirables.

L'appel d'offres public 16-15349 prévoit l'octroi d'un contrat de services d'injection de frênes sur le domaine public dans 12 arrondissements. Le SGPVMR est chargé de l'achat de l'insecticide TreeAzin™ qu'il fournira à l'adjudicataire au rythme des besoins à combler.

Le bordereau de soumission ne comporte pas de contingences.

Aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation du contrat.

La liste du SÉAO indique sept (7) preneurs de cahier de charges, soit :

1. Bio-Contrôle Arboricole
2. Del Degan, Massé et associés
3. Les entreprises Dumoulin
4. Les entreprises forestières Amtech
5. Novafor inc.
6. Services des Espaces Verts
7. Strathmore Landscape

JUSTIFICATION

Des 7 preneurs, trois firmes ont déposé des soumissions.

Suite à l'analyse des soumissions déposées pour le contrat, la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Firme soumissionnaire	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Services des espaces verts	106 305,89 \$	0 \$	106 305,89 \$
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée	111 065,85 \$	0 \$	111 065,85 \$
Del Degan, Massé et associés inc. (Groupe DDM)	158 665,50 \$	0 \$	158 665,50 \$
Estimation réalisée par le SGPVMR	111 290,32 \$	0 \$	111 290,32 \$
Coût moyen des soumissions conformes			125 345,75 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$)			(4 984,43) \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%)			-4%
Écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire (\$)			52 359,61 \$
Écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire (%)			49%
Écart entre le plus bas et le second plus bas soumissionnaire (\$)			4 759,96 \$
Écart entre le plus bas et le second plus bas soumissionnaire (%)			4%

En 2016, lors de l'appel d'offres 16-15237 pour les injections de frêne sur le domaine public, à l'intérieur d'un rayon de 300 mètres en périphérie des frênes infestés, trois contrats ont été octroyés pour 18 arrondissements, selon une répartition par secteurs

OUEST, CENTRE et EST. Au total, cinq soumissionnaires ont déposé des prix, dont quatre d'entre eux pour l'ensemble des trois contrats. Les prix unitaires obtenus, jugés compétitifs sur le marché, ont servi de base d'estimation pour le présent contrat.

Le prix de base obtenu pour ce contrat est de 4% inférieur à l'estimation.

Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce contrat de services techniques est de 106 305,89 \$, taxes incluses. Le SGPVMR est responsable de la lutte contre l'agrile du frêne. Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement du SGPVMR. L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances. Cette dépense est assumée entièrement par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le traitement des frênes hors des sites d'infestation vise la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole et contribuera à réduire les pertes de la canopée sur le territoire. Le programme de conservation à long terme d'une partie des frênes publics hors des zones à risque est poursuivi pour une troisième année via ce contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'intervention hors des sites d'infestation permettrait à l'agrile de se propager plus rapidement sur le territoire, ce qui pourrait entraîner une augmentation du nombre d'abattages et de remplacements d'arbres sur une plus courte période. De plus, l'atteinte des objectifs d'accroissement de 5 % de la canopée pourrait être retardée. L'octroi de ce contrat doit être fait obligatoirement à la séance du comité exécutif du 6 juillet 2016, soit avant la relâche estivale de trois semaines, afin de permettre la confirmation du début du contrat dans les jours suivant la réception de la résolution du conseil. L'adjudicataire doit recevoir une quantité importante de TreeAzin™ de notre fournisseur au plus tard dans la deuxième semaine de juillet pour les traitements prévus à partir du 13 juillet. La période de traitement se termine le 31 août, soit la date limite d'application inscrite sur l'étiquette du produit. Le report d'une décision, en plus d'empêcher une limitation de la vitesse de propagation de l'insecte sur le territoire et l'atteinte des objectifs de conservation des frênes, pourrait avoir comme impact le non respect des quantités minimales d'achat d'insecticide prévus à l'entente cadre avec le fournisseur et des bénéfices prévus, soit 50 litres d'insecticide gratuits à un coût unitaire de 509,00\$ le litre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de démarrage: le 12 juillet 2016
Début des travaux: le 13 juillet 2016

Fin des travaux: le 31 août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Étienne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUVAL
Ingénieur forestier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-27

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-06-27



Dossier # : 1166152029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud) pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le boulevard LaSalle entre la 6e Avenue et la 8e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 800 920,41 \$, taxes incluses (contrat : 719 288,16 \$ + incidences : 81 632,25 \$) - Appel d'offres public 427296 8 soumissionnaires

De recommander au conseil municipal :

1- D'autoriser une dépense de 800 920,41 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, représentant 100% du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le boulevard LaSalle entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue.

2- D'accorder à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 719 288,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 427296.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera assumée à 31,03 % par la Ville centrale et 68,97% par la DGSRE.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-08 13:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166152029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud) pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le boulevard LaSalle entre la 6e Avenue et la 8e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 800 920,41 \$, taxes incluses (contrat : 719 288,16 \$ + incidences : 81 632,25 \$) - Appel d'offres public 427296 - Contrat E.A.16-1654 (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de remise à niveau de ses infrastructures d'égout et d'aqueduc, l'arrondissement a ciblé le boulevard LaSalle entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue. Ces travaux correspondent aux critères de subvention du ministère. Des inspections télévisées des conduites d'égout ont validé son mauvais état.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le boulevard LaSalle entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 24 mars 2016. Un délai de 19 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 avril 2016 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Plusieurs addenda ont été émis :

No 1 : Modifications au bordereau et aux clauses techniques pour donner le choix PVC vs Fonte pour la conduite d'aqueduc.

No 2 : Modifications indiquant l'adresse du dépôt des soumissions.

No 3 : Corrections au bordereau de soumission page 1 – aqueduc de la section IV.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux sur le boul. LaSalle consistent :

2016:

- Remplacement des réseaux égouts combinés ; Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné existante: (375-375 et 525) mm, (\pm 65 mètres linéaires 2 conduites parallèles et 75 mètres linéaires). Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée : (450) mm, 140m.l. (une seule conduite);
- Remplacement du réseau d'aqueduc ; diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante et proposée : 250 mm, 180 m.l.
- Reconstruction de la chaussée (\pm 2 890 mètres carrés)
- Reconstruction de sections de trottoirs de béton de 1.5 m de large (\pm 470 mètres carrés)
- Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir
- Gazon
- Gestion de matériaux contaminés (\pm 180 t.m. de B-C)

2017:

- Pavage de la 2^e couche
- Marquage

Dans le présent cas, un certificat d'autorisation du MDDELCC ne sera pas émis. En effet, les modifications du règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement entrées en vigueur le 17 novembre 2011 stipulent que les travaux suivants sont soustraits à l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans les cas suivants :

- Remplacement de conduites d'égout par des conduites dont la capacité hydraulique ou le diamètre peut être différent à condition que les travaux ne soient pas susceptibles d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse du réseau d'égout ;*
- La reconstruction de regards ou de puisards sur un réseau d'égout existant ;*
- La reconstruction de conduites d'eau potable.*

Les travaux inclus dans l'appel d'offres respectent ces conditions étant donné que l'évolution domiciliaire desservie par le réseau de cette rue ne peut être développée et que le débit n'est pas augmenté par les présents travaux. De plus, aucun nouveau réseau d'égout ou d'aqueduc n'est ajouté sur cette rue.

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et Longueur de la conduite proposée 250 mm, 180 m.l.

La conduite d'aqueduc existante est en fonte grise de 250 mm et date de 1954. La reconstruction de cette conduite est recommandée car elle sera dans la même tranchée que l'égout proposé. De plus, Il y a présence de joints de plomb et une probabilité d'avoir des d'entrées de service en plomb.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et Longueur de la conduite d'égout combiné proposée 450 mm, 146 m.l. (une seule conduite).

La conduite d'égout combiné existante entre la 7e Avenue et la 8e Avenue est en grès, et date de 1944 . est double (2 conduites côte à côte), est en très mauvaise condition structurale (CIS =4).

La conduite d'égout existante entre la 6e Avenue et la 7e est en béton armé, date de 1954, est simple et en bonne condition. Cependant, la conduite existante doit être remplacée afin

de respecter les exigences de conception au niveau des élévations de radier et pentes. Le radier de la conduite proposée au coin LaSalle/6e Avenue doit être plus haut que la couronne du collecteur.

JUSTIFICATION

Quatorze (14) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et huit (8) ont déposé une soumission, soit 57% des preneurs de cahier des charges.

Une partie des firmes qui ont pris possession des documents d'appel d'offres ne réalise pas des contrats de cette envergure. Comme exemple, une des firmes est spécialisée d'abord dans la vente de terreaux et de petits travaux d'égout et d'aqueduc, une autre réalise un seul contrat de cette envergure annuellement.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION (incluant taxes)				
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Contingences	Total
1	Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud)	672 231,92 \$	47 056,23 \$	719 288,16 \$
2	9045-6823 Québec Inc -Le Groupe Damiano	779 399,00 \$	54 557,93 \$	833 956,93 \$
3	Les Excavations Super Inc	788 011,80 \$	55 160,83 \$	843 172,63 \$
4	Construction G-NESIS Inc.	825 116,36 \$	57 758,15 \$	882 874,51 \$
5	9052-1170 Québec inc.(Le Groupe Vespo)	844 831,72 \$	59 138,22 \$	903 969,94 \$
6	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	61 394,47 \$	61 394,47 \$	938 458,26 \$
7	Pavages D'Amour Inc.	877 937,60 \$	61 455,63 \$	939 393,23 \$
8	Socomec Industriel inc	71 720,56 \$	71 720,56 \$	1 096 299,92 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		723 945,84 \$	50 676,21 \$	774 622,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes				894 676,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				24,38
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme				377 011,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				52,41
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				-55 333,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)				(7,14)
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (\$)				114 668,78 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)				15,94

EXPLICATION DES ÉCARTS

Aucun soumissionnaire n'a été déclaré non conforme.

Une erreur de calcul dans un des totaux a été détectée et corrigée sur la page 12 de la section IV et reportée sur la page sommaire (Section IV Formulaire 2) dans le bordereau du soumissionnaire Socomec Industriel inc.

L'analyse des soumissions complète est jointe au présent dossier.

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 7.14 % inférieur au montant de l'estimation. Les écarts entre les coûts de l'estimation et les prix du plus bas soumissionnaire conforme sont principalement liés aux items concernant la signalisation, la pierre concassée, le pavage et l'excavation de l'infrastructure des rues.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud) a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 26 juillet 2013 et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 25 juillet 2016. Le renouvellement a déjà été demandé par Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud) à l'AMF et est annexé en pièces jointes (voir document AMF_SINTRA). Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud), le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre de la reconstruction du boulevard LaSalle entre la 6e Avenue et la 8e Avenue, le montant total de ces contingences est de 47 056,23 \$ (taxes incluses) correspondant à 7 % du coût des travaux.

Le montant total des contingences assumées par la DGSRE est de 32 453,06 \$ (taxes incluses). Le montant des contingences pour le SIVT est de 14 603,17 \$ (taxes incluses).

Un montant total de 81 632,25 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux de la reconstruction du boulevard LaSalle entre la 6e Avenue et la 8e Avenue. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses pour la disposition des sols contaminés selon les ententes en vigueur de la Direction de l'approvisionnement de Montréal (estimé à 5 173,88 \$, taxes incluses), et d'autres incidences (estimé à 76 458,38 \$, taxes incluses), en matière d'éventuels travaux effectués par des tiers tel que le déplacement de poteau de Bell, la surveillance des travaux ainsi que le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux.

Ces travaux seront assumés en partie par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) étant donné que le boulevard LaSalle entre la 6e Avenue et la 8e Avenue est une artère et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau selon les compétences de chacun. La répartition des coûts est détaillée dans le tableau mis en pièce jointe.

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc, d'égout et de voirie du boulevard LaSalle pour la DGSRE s'élèvent à 496 068,23 \$ (taxes incluses), auquel est ajouté un montant de 56 301,01 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des

interventions requises par des utilités publiques, des frais de dépôt de matériaux contaminés, des frais de laboratoire, des frais de surveillance des travaux, etc. Le montant inclut 180 t.m. de sols contaminés à sortir du site des travaux.

Les coûts associés aux travaux de réfection d'une partie de la voirie et des trottoirs du boulevard LaSalle pour le SIVT s'élèvent à 223 219,93 \$ (taxes incluses), auquel est ajouté un montant de 25 330,49 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de dépôt de matériaux contaminés, des frais de laboratoire, des frais de surveillance des travaux, etc.

Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'égout, d'aqueduc, 60% de la voirie étant donné la largeur de la rue versus la largeur de la tranchée pour le remplacement des conduites et une partie des travaux de réfection des terrains à l'arrière des trottoirs. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) assume une partie des trottoirs, 40% du pavage ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs. Les travaux seront divisés sur deux années soit :

- Travaux d'égout et d'aqueduc, voirie et trottoirs en 2016.
- Travaux de voirie en 2017.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. À cet effet, ce projet a été analysé dans son intégralité, soit de la 8e Avenue à Alepin. Par la suite, le projet a été séparé en plusieurs phases. Les travaux du présent contrat seront réalisés en 2016 et 2017.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de LaSalle devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents coûts seront répartis tel qu'indiqué dans la pièce jointe intitulée *Répartition des coûts*.

Le coût total au contrat à octroyer est de 800 920,41 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 81 632,25 \$ taxes incluses.

Ce coût total est réparti entre les différents PTI des unités administratives comme suit :

- 68.97% au PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (552 369,98 \$ taxes incluses ou 504 387,42 \$ net des ristournes de taxes)
- 31.03% au PTI du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (248 550.42 \$ taxes incluses ou 226 959.66 \$ net des ristournes de taxes)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

Pour la DGSRE, la dépense est admissible à une subvention estimée à 504 387,42 \$ au

programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Ceux-ci seront réalisés en 2016 et 2017 pour les travaux en lien avec la DGSRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc.

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression) ainsi que sur les besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou les réparations des conduites d'égout et d'aqueduc par les Services techniques. De plus, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventuellement à court terme pour procéder aux réparations ou remplacements de services éventuels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux sont refusés, il y aura des impacts sur le coût d'entretien du réseau d'égout de la rue. De plus, il y aura une forte possibilité de réclamation de la part des citoyens lors de fortes pluies dues au mauvais état de la conduite d'égout.

De plus, le boulevard LaSalle est critique pour la circulation dans l'arrondissement de LaSalle. C'est une des voies d'accès principales. Des travaux sont planifiés par le MTQ sur le pont Mercier et sur l'autoroute 138 à court terme. Les travaux ne pourront être repoussés sans impacts importants sur le réseau routier. De plus, plusieurs travaux importants de voirie dans le secteur doivent être réalisés par la Ville centre. La fenêtre pour réaliser les travaux a été planifiée en fonction de tous les travaux dans le secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CM : 22 août 2016
Début des travaux : début septembre 2016
Fin des travaux : fin juillet 2017

ECHÉANCIER

Début: 2016-09-01 **Fin:** 2017-07-30

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Kathy DAVID, 19 mai 2016
Jean CARRIER, 18 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-18

Benoit G GAUTHIER
Directeur Travaux publics



Dossier # : 1166850005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Infratructel Inc..(225 983,36 \$, taxes incluses), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1618 2 soumissionnaires, dont 1 non-conforme , avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

Il est recommandé de:

1. conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Infrastructel inc (225 983,36 \$ taxes incluses) pour des services de surveillance de travaux.
2. autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville
3. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-06-09 11:56

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION **Dossier # :1166850005**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Infratructel Inc..(225 983,36 \$, taxes incluses), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1618 2 soumissionnaires, dont 1 non-conforme , avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission de services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 12 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14- 1842 - 3 décembre 2014- Approbation préalable de la grille des critères de sélection amendée aux besoins du mandat

Contrats semblables l'an dernier:

CE15 0643 - 15 avril 2015 Autoriser l'octroi à la firme LVM, un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (Appel d'offres 1556, lot #1))

CM15 0517 - 27 avril 2015 Autoriser l'octroi à la firme INFRASTRUCTEL, un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (soumissionnaire unique) (AO 1556 lot 2)

CE15 0835 - 6 mai 2015 l'octroi à la firme Groupe ABS, un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (Appel d'offres 1580)

Contrats semblables en 2016

CE 16 0365 - 9 mars 2016 l'octroi aux firmes Englobe et Infrastructel, chacun un lot de contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1605 lot # 1 et # 2)

CE 16 0482 - 30 mars 2016 l'octroi aux firmes Transit et Géninov, chacun un lot de contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1606 lot # 1 et # 2)

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 29 mai 2016 (séance 34.T.1)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise à conclure une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier pour une période d'un an au montant de 225 983,36 \$ taxes incluses pour la période de 7 600 heures de surveillance partielle des travaux de la CSEM.

La prolongation d'une année permet de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée. Les montants durant la prolongation seront indexés à l'indice des prix à la consommation, tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.

Jadis la CSEM gérait de nombreux petits mandats de services professionnels (sous la barre de 100 000\$ chacun) totalisant jusqu'à 1.2 millions \$ par année depuis 2010. Les présents contrats comprennent 7 600 heures (2 techniciens surveillants pendant 1 an soit environ 3 800 heures chaque firme)

Cette approche vise à favoriser l'ouverture des marchés et la concurrence entre les fournisseurs. Un plus large éventail de firmes qualifiées permet aussi de renforcer l'obligation de performance.. Le nombre de contrats de ce type est en hausse cette année dû à l'augmentation substantielle du carnet de commandes de travaux de la Ville auxquels la CSEM se joint.

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 12 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale. Ainsi, le recours à une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartie les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

Après récupération de taxes, le budget net est de 198 216,50 \$ (Infrastructel Inc.)

Imputation 6105. 7715045. 802400. 06819. 54507. 0.0. 160401. 0. 19520 . 0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de services professionnels permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

Plusieurs grands chantiers, comme l'échangeur Turcot, le boulevard Pie IX, l'autoroute Ville-Marie ou les projets du PRR, ont des calendriers très serrés et entrelacés entre les intervenants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de parution: 19 avril 2016

Fin de la période de l'appel d'offre: 5 mai 2016

Début des travaux: environ le 5 juillet 2016

Fin des travaux: environ le 31 août 2017 plus les prolongations si applicables

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de l'appel d'offres public, 3 firmes ont pris possession des documents et 2 d'entre elles ont soumis des offres. Les deux propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Date de parution (SEAO + Constructo)	19 avril 2016
Disponibilité des documents	19 avril 2016
Date de fin de la période d'appel d'offres	5 mai 2016
Durée de l'appel d'offres	16 jours
Preneur d'un cahier de charges :	3 firmes
N'ayant pas soumissionné	, Services EXP 1 firme
Ayant soumissionné	Voir tableau ci bas, 2 firmes

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences	Prix
Infrastructel	225 983,36 \$	Aucune	225 983,36 \$
Expert Géoconseils Inc.	Non-conforme	Aucune	Non-conforme
Coût moyen des soumissions reçues			225 983,36 \$
Estimation interne			241 620,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			0,00 \$
			0%
Écart entre le plus haute et la plus basse conforme			n/a
			n/a
Écart entre l'estimation interne et la plus basse			-15 636,64 \$
			-7%
Écart entre l'estimation et la deuxième plus basse			n/a
			n/a

GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES			
Mandat : Surveillance de chantier		1618	
PARTIE 1			
ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION		Infrastructel	Experts Géoconseils Inc
Présentation et respect du schéma de l'offre de services			
Compréhension du mandat	10	8,00	6,50
Expertise du soumissionnaire	30	25,67	19,33
Candidat # 1	25	22,67	17,33
Candidat # 2	25	19,00	17,33
Chargé de projets	10	8,00	7,33
POINTAGE TOTAL INTÉrimAIRE :	100	83,3	67,83
Les firmes dont le pointage intérimaire est inférieur à 70 points ne seront pas retenues.			
PARTIE 2			
		Infrastructel	Experts Géoconseils Inc
Prix soumis (Uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)		196 550,00 \$	
Établissement du pointage final :			
application de la formule :		6,78	
(Pointage intérimaire + 50) x 10 000			
Prix			

Explication du rejet:

L'entreprise GéoConseils n'a pas obtenu la note minimale de 70% à l'évaluation. La présence de la firme sur de nombreux chantiers est évidente, mais le rôle de surveillants de chantier n'est pas démontré.

Selon la grille d'évaluation incluse dans le contrat, les 3 éléments d'évaluation les plus importants en pointage, étaient;

- Expérience des surveillants;
- Expérience de la firme;
- Expérience du chargé de projets;

Veuillez noter que ces 3 éléments comptent pour 80% de l'évaluation.

Or, dans les trois cas, l'examen fait par le Comité d'évaluation, a démontré que l'offre de service de la firme présentait que;

- La firme a peu d'expérience en surveillance de travaux en RTU (réseaux techniques souterrains)
- Les surveillants n'ont pas d'expérience en travaux de RTU; ils en ont en contrôle et essais (laboratoire), et en en asphaltage (Voirie). Ils n'ont pas d'expérience en travaux souterrain (conduits, chambres électriques ou égout/aqueduc.
- Le chargé de projets bien que très qualifié (Phd) en santé/sécurité, contrôle et essais, a peu d'expérience en travaux de surveillance de RTU

Donc en raison du pointage sur ces trois éléments, la firme n'a pas accumulé un pointage total suffisant, ce qui a entraîné son élimination à l'ouverture de l'enveloppe des prix.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André - Ext BAILLARGEON
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-06-07



Dossier # : 1163720002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017) pour une valeur maximale de 478 583,47 \$ (incluant les taxes) ou 416 250 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. de reconduire la convention signée en décembre 2010 pour une durée d'un (1) an par laquelle Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, pour une somme maximale de 478 583,47 \$ taxes incluses (416 250 \$ excluant les taxes)
2. d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-16 14:04

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163720002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017) pour une valeur maximale de 478 583,47 \$ (incluant les taxes) ou 416 250 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

À la fin 2010, la Ville de Montréal a approuvé une convention avec la firme Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) pour des services professionnels d'actuariat et de support au Bureau des régimes de retraite pour une durée de 5 ans. La décision d'octroyer le contrat est datée du 8 décembre 2010 (CE10 1968) et faisait suite à un appel d'offres public. La Ville a retenu les services de la firme pour fournir principalement les services suivants :

- estimer la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins du budget de la Ville,
- établir la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins des états financiers de la Ville,
- participer aux travaux ad hoc en vue de répondre aux demandes des vérificateurs de la Ville,
- offrir un support à l'équipe du Bureau dans l'administration des régimes de retraite (expertise actuarielle, réglementaire, etc.),
- fournir un outil de suivi (baromètre) relatant les informations financières pertinentes au suivi de la situation financière des régimes de retraite.

La convention initiale de 5 ans visait la période 2010 à 2015 inclusivement. L'article 4 de la convention de 2010 permet toutefois après l'échéance des cinq ans, de reconduire la convention, à chaque année, selon la décision des instances municipales et ce, pendant une durée maximale de cinq (5) ans additionnels.

En 2016, la convention a été reconduite pour une première année (CG15 0394), tel que prévu au contrat initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0394 Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuares avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2015 au 8 décembre 2016) pour une valeur maximale de 558 626,55 \$ (incluant les taxes) ou 485 867,81 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2016 (1153720001)

CE10 1968 (8 décembre 2010) Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de cinq ans, renouvelable pour cinq années additionnelles avec l'autorisation du comité exécutif, à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) pour la rétention de services professionnels d'actuariat pour une somme maximale de 2 252 138,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 10-11 360) trois soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un montant de 220 000,00 \$ à titre de dépenses contingentes incluses au contrat. (1104084004).

CE-10 113 (7 juillet 2010), Autorisation de lancer un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services professionnels d'actuares.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la reconduction de la convention existante pour une année additionnelle. En d'autres termes, il s'agit uniquement de donner effet à une disposition contractuelle.

JUSTIFICATION

Le domaine et les travaux réalisés par la firme tant pour l'administration des régimes de retraite (support aux mandats délégués des différentes commissions) que pour l'évaluation de la charge comptable associée aux régimes de retraite (confection du budget et des états financiers de la Ville) sont de type récurrent. La nature de ces travaux font en sorte qu'ils sont requis année après année.

En premier lieu, il nous apparaît opportun de donner effet à la disposition contractuelle, soit de prolonger la convention, car la firme offre un niveau de services de très bonne qualité et respecte les échéanciers. Par ailleurs, le contexte particulier visant les régimes de retraite dans le secteur municipal et plus particulièrement la situation des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal, où une fine connaissance de nos régimes constituent un atout important (les fusions des régimes de retraite qui arrivent à une étape charnière, la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), etc.), nous incite aussi à utiliser la clause de prolongation prévue au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2010, le montant total du contrat d'une durée de cinq (5) ans totalisait 1 995 250 \$ avant taxes. À l'époque, une prévision des dépenses avait été produite, à titre indicatif, pour chacune des années. Toutefois, compte tenu que les dépenses d'une année étaient grandement influencées, d'une part, par le volume de travail découlant des nouvelles ententes d'harmonisation signées et, d'autre part, des changements apportés aux normes comptables, il était prévu que ces sommes pouvaient être réaménagées différemment d'une année à l'autre, dans la mesure où le Service disposait des crédits budgétaires disponibles. Mentionnons que sur les cinq (5) premières années du contrat, les taux horaires prévus au contrat sont demeurés inchangés, c'est-à-dire que la firme avait maintenue constante ses taux horaires. À cette somme s'ajoutait un montant de 220 000 \$ à titre de dépenses contingentes à être payées, le cas échéant, à la firme.

En ce qui concerne la reconduction, le devis technique associé à ce dossier mentionnait à l'article 6 :

« Le soumissionnaire devra indiquer :

La structure des taux horaires pour une période de cinq (5) ans par catégorie de professionnels pour effectuer les travaux qui pourraient être requis par le Bureau des régimes de retraite;

Les prix qui seront facturés pour les années ultérieures, dans l'éventualité ou le contrat est prolongé, seront déterminés sur la base d'une indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation ;

Le soumissionnaire doit compléter le bordereau de prix» . (notre soulignement)

Le sommaire décisionnel relatif au dossier (1104084004) mentionnait aussi dans la section description :

« Le présent dossier a pour objet d'obtenir l'autorisation de signer une convention de services professionnels avec la firme Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco), firme d'actuaire conseils, sélectionnée suite à un appel d'offres public. Il y a eu cinq (5) preneurs de cahiers de charge et trois (3) soumissionnaires pour cet appel d'offres. Le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire est de 10 % inférieur au montant estimé au moment du lancement de l'appel d'offres. Le montant estimé était basé sur les coûts actuels de services professionnels. Cette convention d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de renouvellement annuelle pour une période additionnelle de cinq (5) ans avec l'autorisation du comité exécutif , porte sur la rétention de services professionnels d'actuarial requis afin de supporter la Ville dans l'administration des régimes de retraite dont elle est le délégué. » (notre soulignement)

Impact financier pour l'exercice 2017

Comme le prévoit la convention, nous devons majorer les taux horaires d'un indice d'inflation. L'an passé, nous avons utilisé l'indice d'inflation de Montréal produite par Statistique Canada. Il s'agit d'un indice reconnu. Nous utilisons l'indice mensuel moyen des douze mois de 2015 (124,9) divisé par l'indice mensuel moyen des douze mois de 2014 (123,2) afin d'éviter la volatilité observé de l'indice sur une base mensuelle. L'indice des prix à la consommation obtenu avec cette formule est de 1,4 %.

Dans un deuxième temps, nous devons établir le nombre d'heures de consultation anticipées pour la période visée (1 an). Compte tenu des travaux anticipés (adoption de la loi 75, qui va nécessiter certaines analyses, poursuite des travaux visant la séparation du service des participants aux différents régimes en deux volets (pré 2014 et post 2013), modifications au baromètre établissant la charge de retraite, travaux associés aux états financiers de la Ville reflétant le nouvel environnement des régimes de retraite, etc.), nous prévoyons avoir besoin d'une banque de 3 000 heures.

En appliquant les taux horaires de 2017 à la banque d'heures (3 000), nous obtenons un montant total de 416 250 \$ (avant taxes). En ajoutant les taxes, nous obtenons une somme de 478 583,44 \$. Aucune dépense contingente n'est ajoutée pour l'exercice 2017. En fait, la somme demandée est similaire à la moyenne annuelle des sommes requises dans le budget initial ajustées pour du facteur d'indexation.

Un léger ajustement à la base budgétaire 2017 du Service des finances est cependant requis puisque la base budgétaire fait référence à l'année 2015 (385 100 \$). Pour l'essentiel, cet ajustement est équivalent à la valeur de l'indexation de 2016 et de 2017.

Il s'agit d'une dépense mixte d'administration générale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les comités des régimes de retraite ont délégué à la Ville l'administration de leur régime de retraite. Plusieurs services nécessitent une expertise que la Ville n'a pas et qu'elle doit obtenir d'une firme d'actuaire conseil. Un refus ou un report du présent dossier mettrait la Ville dans une situation où elle ne serait pas en mesure de rendre les services requis en vertu de ses obligations et responsabilités de délégataire. Si la Ville cessait d'offrir les services qui lui ont été délégués, les comités de retraite pourraient engager des dépenses à cet effet et par la suite, présenter la facture à la Ville qui devrait s'en acquitter tel que prévu dans les règlements des régimes de retraite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aviser la firme que la Ville désire se prévaloir de la clause prévue à la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LANGLOIS
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Jacques MARLEAU
Directeur / Financement Trésorerie & Gestion
des caisses de retraite

Le : 2016-06-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2016-06-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-06-15

**Dossier # : 1166684003**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Retenir les services du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants en lien avec la réfection de l'aréna Pierre « Pete » Morin : Les Constructions Rénaud Jean inc. c. Les Constructions Lavacon et Ville de Montréal (500-17-080386-132), Les Entreprises en réfrigérations L.S. inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-081390-141), Les Industries Garanties Itée c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-080753-141) et Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-091663-156) et autoriser à cette fin la réserve de la somme de 120 000 \$ plus taxes.

Il est recommandé :

1. retenir les services du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants en lien avec la réfection de l'aréna Pierre « Pete » Morin : Les Constructions Rénaud Jean inc. c. Les Constructions Lavacon inc. et Ville de Montréal (500-17-080386-132), Les Entreprises en réfrigérations L.S. inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-081390-141), Les Industries Garanties Itée c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-080753-141) et Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-091663-156);
2. autoriser à cette fin la réserve de la somme de 120 000 \$ plus taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-06-28 08:46

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166684003

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Retenir les services du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants en lien avec la réfection de l'aréna Pierre « Pete » Morin : Les Constructions Rénaud Jean inc. c. Les Constructions Lavacon et Ville de Montréal (500-17-080386-132), Les Entreprises en réfrigérations L.S. inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-081390-141), Les Industries Garanties Itée c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-080753-141) et Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-091663-156) et autoriser à cette fin la réserve de la somme de 120 000 \$ plus taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 août 2011, la Ville de Montréal a accordé un contrat de travaux de construction à l'entrepreneur général Les Constructions Lavacon inc. (« Lavacon ») pour l'exécution des travaux de mise à niveau de l'aréna Pierre « Pete » Morin (le « Contrat »).

À la suite de l'exécution de ces travaux, plusieurs recours ont été entrepris dans lesquels la Ville de Montréal est impliquée.

Le 23 décembre 2013, le sous-traitant Les Constructions Rénaud Jean inc. (« Rénaud Jean ») a intenté une action en justice contre Lavacon suivant laquelle elle lui réclame 194 056,24 \$ représentant le coût de travaux exécutés, mais toujours impayés par Lavacon, selon Rénaud Jean. La Ville de Montréal est également mise en cause dans ce recours. Rénaud Jean demande qu'à défaut par Lavacon de payer la somme réclamée, la Ville soit condamnée à lui verser directement « toutes sommes qu'elle retient de Lavacon" notamment en raison du défaut de cette dernière de fournir la preuve que Lavacon a payé son sous-traitant Rénaud Jean (à titre informatif, la Ville retient la somme de 177 479,20 \$ en raison du défaut par Lavacon de fournir une quittance de Rénaud Jean).

Le 28 février 2014, le sous-traitant Les Entreprises de Réfrigération L.S. inc. (« Réfrigération L.S. ») a intenté contre la Ville un recours « en délaissement forcé et aux fins d'être autorisée à vendre sous contrôle de justice » l'aréna Pierre « Pete » Morin. Cependant, suite aux représentations de la Ville, notamment voulant que l'inscription de l'hypothèque légale avait été faite sans droit puisque l'aréna Pierre « Pete » Morin est un bien affecté à l'utilité publique et que la loi stipule que nul ne peut s'approprier un tel bien, Réfrigération L.S. s'est désisté de son recours. Cependant, le 27 avril 2015, Réfrigération L.S. a finalement intenté une action en justice contre Lavacon suivant laquelle elle lui

réclame 141 405,57 \$ représentant le coût de travaux exécutés, mais toujours impayés par Lavacon, selon Réfrigération L.S. La Ville de Montréal est maintenant poursuivie en garantie par Lavacon dans le cadre de ce recours intenté par Réfrigération L.S.

Le 10 mars 2014, le sous-traitant Les Industries Garanties Ltée (« Garanties ») a intenté une action en justice contre Lavacon suivant laquelle elle lui réclame 340 297,27 \$ représentant le coût des travaux exécutés, mais toujours impayés par Lavacon, selon Garanties. La Ville de Montréal est également poursuivie en garantie par Lavacon dans le cadre de cette poursuite intentée par Garanties.

Le 15 décembre 2015, Lavacon a intenté une action en justice contre la Ville de Montréal suivant laquelle elle lui réclame 2 469 231,33 \$ (plus taxes) représentant notamment le coût de travaux additionnels, frais d'intérêts, frais de retard/accélération de ses sous-traitants, frais de prolongation de chantier et frais d'experts, auxquels Lavacon prétend avoir droit, mais qui sont vigoureusement contestés par la Ville.

C.S. : 500-17-080386-132, 500-17-081390-141, 500-17-080753-141 et 500-17-091663-156.

N/Réf. : 13-004042, 14-000821, 15-000866 et 15-003637.

Imputation corporative.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0548 - Le 19 juin 2012, accorder à Constructions Lavacon inc. un surplus contractuel de 275 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 866 763,38 \$ à 9 141 763,38 \$, taxes incluses;

CM11 0618 - Le 22 août 2011, contrat octroyé à «Constructions Lavacon inc.» pour la mise aux normes de l'aréna Pierre «Pete» Morin, dans l'arrondissement de Lachine (1110660010) d'un montant de 8 866 763,38 \$.

CE11 0399 - Le 29 mars 2011, autorisation de lancer des appels d'offres publics pour la mise aux normes de l'aréna Pierre «Pete» Morin de l'arrondissement de Lachine et de l'aréna du Centre Père-Marquette de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

CM10 0606 - Le 23 août 2010, contrat de services professionnels octroyé aux firmes d'architectes Labonté Marcil et d'ingénieurs Pageau Morel, PBA, SDK pour la mise aux normes de l'aréna Pierre «Pete» Morin de l'arrondissement de Lachine d'une dépense de 1 031 244,34 \$, taxes incluses.

CA10 19 0261 - 18 août 2010 Adhésion au « Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux » de la Direction des sports de la Ville-Centre pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Pierre « Pete » Morin et de mandater la Direction des stratégies et des transactions immobilières de la Ville pour réaliser le projet, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* ;

DESCRIPTION

Retenir les services du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants : Les Constructions Rénauld Jean inc. c. Les Constructions Lavacon et Ville de Montréal (500-17-080386-132), Les Entreprises en réfrigérations L.S. inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-081390-141), Les Industries Garanties Ltée c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-080753-141) et Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-091663-156) et autoriser à cette fin la réserve de la somme de 120 000 \$ plus taxes.

JUSTIFICATION

Au moment de leur ouverture, ces dossiers n'ont pas été immédiatement confiés à l'externe puisque les parties ont d'abord eu recours à un médiateur privé afin de tenter, sans succès, de régler l'ensemble de ces litiges hors Cour. La procédure de médiation a débuté en juin 2015 et a pris fin en mai 2016.

À la suite de l'échec de la médiation, notre Service a procédé à l'évaluation et à la vérification de la capacité des ressources internes de s'en charger.

Or, la Ville a récemment reçu signification de nombreux dossiers d'importance qui se sont ajoutés au volume de travail des avocats de la Division responsabilité de la Direction des affaires civiles, dont plusieurs sont des dossiers de construction, lesquels requièrent un investissement de ressources très important.

Compte tenu de la valeur de l'ensemble de ces dossiers et considérant les limites des ressources internes et la charge de travail actuelle des avocats de la Division responsabilité de la Direction des affaires civiles, il est nécessaire de faire appel à des ressources externes pour poursuivre la représentation de la Ville et la défense de ses intérêts.

Il est donc recommandé par notre Service de confier un mandat de représentation au cabinet Dufresne Hébert Comeau dont font partie Me Mathieu Turcotte (Barreau 2000) et Me Mathieu Desjardins (Barreau 2009). Me Turcotte est un avocat de litige de grande expérience qui se spécialise en droit de la construction et qui a également une très bonne connaissance du droit municipal. Son taux horaire est de 285 \$ et celui de Me Desjardins est de 200 \$ (en conformité avec la grille tarifaire fixée par le comité exécutif).

À ce stade préliminaire, Me Turcotte évalue à près de 120 000 \$ plus taxes le coût des honoraires de représentation de la Ville dans ces dossiers jusqu'à l'étape de la mise au rôle. Cette évaluation exclut les honoraires qui pourraient être liés à un éventuel procès. De notre côté, nous avons estimé au préalable à 125 000 \$ avant taxes le coût de tels services externes (art. 477.4 LCV), évidemment, dans la mesure où aucun incident ne vienne perturber le déroulement des dossiers.

Nous recommandons que l'ensemble de ces dossiers soient confiés au même cabinet d'avocats étant donné que l'objet en litige dans l'ensemble de ces dossiers découle de l'exécution du même contrat et que cela permet une gestion plus efficace et économique de l'ensemble de ces dossiers. De plus, puisque ce cabinet est déjà saisi de dossiers de même nature (aréna Centre Père Marquette - dossier décisionnel 1166684001) impliquant le même entrepreneur et que ce dernier imbriquait régulièrement ces deux dossiers dans ses échanges avec la Ville (les périodes d'exécution de travaux se chevauchant et les professionnels au dossier étant les mêmes dans les deux projets), d'évidence, le traitement des deux dossiers en sera optimisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation corporative.
Montant : 120 000 \$ plus taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communications en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BUREAU
Avocate

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

Paule BIRON
Avocate - chef d'équipe de la division de la
Responsabilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2016-06-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAI
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2016-06-28



Dossier # : 1166157003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de collaboration, conformément à la loi, entre les Publications BLD inc. et la Ville de Montréal pour l'achat d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour dépense maximale de 57 119,58 \$, taxes incluses. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 36 441,33\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie.

Il est recommandé:

1- d'approuver une convention, conformément à la loi, entre les Publications BLD inc. et la Ville de Montréal pour l'achat d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une valeur maximale de 57 119,58 \$, taxes incluses.

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 36 441,33\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie.

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-28 12:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166157003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de collaboration, conformément à la loi, entre les Publications BLD inc. et la Ville de Montréal pour l'achat d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour dépense maximale de 57 119,58 \$, taxes incluses. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 36 441,33\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, Espace pour la vie attire près de 2 millions de visiteurs dans ses institutions, dont 650 000 jeunes. Pour réaliser cette performance, une campagne de promotion importante est mise en oeuvre, incluant l'achat d'espaces publicitaires dans les médias. Les magazines Les Débrouillards, Les Explorateurs et Curium, publiés par Publications BLD inc., sont des plates-formes qui rejoignent un nombre important de la clientèle jeunesse intéressée aux sciences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1585 (26 août 2015) Approuver une convention conformément à la loi entre les Publications BLD inc. et la Ville de Montréal pour l'achat d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour dépense maximale de 42 500,41 \$, taxes incluses. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 25 323,24\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie. (# 1156157001)

DESCRIPTION

Grâce à ce partenariat, le service de l'Espace pour la vie bénéficiera d'espaces publicitaires d'une valeur de 57 119,58 \$ dans les magazines pour la jeunesse Les Débrouillards, Les Explorateurs et Curium, de septembre 2016 à juillet 2017, soit une publicité d'une demi page dans chacun des 11 numéros des Explorateurs, une publicité d'une demi page dans chacun des 11 numéros des Débrouillards et une publicité d'une demi page dans chacun des 11 numéros de Curium, pour un total de 33 parutions. À noter, à l'automne 2016, un concours Espace pour la vie sera publié dans les trois magazines, invitant les lecteurs à créer une bande dessinée, un dessin ou à remplir un phylactère en lien avec la planète Mars. Les gagnants seront choisis par tirage au sort.
Le partenariat prévoit:

- l'achat d'espaces publicitaires dans les magazines à hauteur de 20 678,25 \$ (taxes incluses) par le service de l'Espace pour la vie.
- une contribution en nature qui permettra au service de l'Espace pour la vie de bénéficier, en échange, d'une valeur d'achat publicitaire additionnelle de 64% soit 36 441,33 \$ (taxes incluses). La contribution en nature se détaille comme suit: la mise en place d'une aire de lecture au Planétarium Rio Tinto Alcan, ouverte au public d'octobre 2016 à juin 2017, où seront exposées de février à juin 2017 les bandes dessinées créées par les gagnants de chacun des trois concours organisés par Publications BLD inc.; une journée VIP pour la famille des gagnants (un maximum de 3 gagnants par magazine et un maximum de 2 adultes et 2 enfants peuvent accompagner chaque gagnant); une journée VIP pour la classe gagnante (un maximum de 30 élèves d'une même classe et 2 adultes accompagnateurs) qui inclut l'entrée gratuite au Planétarium Rio Tinto Alcan ; tenir les magazines à la boutique du Planétarium Rio Tinto Alcan pendant la durée de l'entente.

JUSTIFICATION

L'achat d'espaces médias aux fins d'une campagne de publicité est une exception prévue à l'article 573.3, 1er alinéa, paragraphe 5 de la Loi sur les Cités et Villes et peut à ce titre s'effectuer de gré à gré.

La portée de l'ensemble des plates-formes des Publications BLD inc. permet à Espace pour la vie d'accroître sa notoriété et de promouvoir de façon performante ses activités auprès de cette clientèle cible toute l'année.

Les Explorateurs	25 500 exemplaires (132 600 lecteurs)/ édition	280 500 exemplaires (1 458 600 lecteurs)/entente
Les Débrouillards	32 500 exemplaires (175 000 lecteurs)/ édition	357 500 exemplaires (1 930 500 lecteurs)/entente
Curium	15 000 (nombre de lecteurs indisponible –nouveau magazine)	165 000 exemplaires

Aussi, l'aire de lecture constitue une bonification de l'expérience de visite au Planétarium Rio Tinto Alcan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le partenariat a une valeur de 57 119,58 \$, taxes incluses, qui se décompose comme suit.

- un investissement en argent pour l'achat d'espaces publicitaires: le budget nécessaire à cette partie du dossier, soit une somme de 20 678,25 \$ (taxes incluses), est prévu au Service de l'Espace pour la vie et n'a conséquemment aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
- un montant correspondant à la valeur de l'échange avec le contractant: un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec Publications BLD inc., soit une

somme de 36 441,33 \$ (taxes incluses), est requis pour cette partie du dossier. Cette dépense additionnelle provenant du partenariat avec Publications BLD Inc. sera consacrée à l'achat d'espaces publicitaires dans les magazines de Publications BLD Inc. Selon les règles comptables qui s'appliquent, la valeur du don doit en effet être comptabilisée comme un revenu. Sur le plan budgétaire, cette partie du dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ce dossier compromettrait la campagne annuelle de publicité de nos institutions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication du concours et des premières publicités : septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 27 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les
publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-06-02



Dossier # : 1161543006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville et l'organisme à but non lucratif, Impact de Montréal F.C., pour la mise à disposition du terrain de soccer naturel du complexe sportif Claude-Robillard afin d'y tenir des matchs pour les saisons estivales 2016 et 2017.

Il est recommandé:

1. d'approuver le projet d'entente entre la Ville et l'organisme à but non lucratif, Impact de Montréal F.C. pour la mise à disposition du terrain de soccer naturel du complexe sportif Claude-Robillard afin d'y tenir des matchs de l'équipe de deuxième division pour les saisons estivales 2016 et 2017.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-23 18:22

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161543006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville et l'organisme à but non lucratif, Impact de Montréal F.C., pour la mise à disposition du terrain de soccer naturel du complexe sportif Claude-Robillard afin d'y tenir des matchs pour les saisons estivales 2016 et 2017.

CONTENU

CONTEXTE

En conformité avec sa mission de promouvoir la pratique du soccer amateur au Québec, l'organisme à but non lucratif Impact de Montréal F.C. (l'ORGANISME) a développé trois (3) programmes, soit :

1. l'Académie de l'Impact de Montréal F.C. dont l'objectif est de former des joueurs professionnels qui joindront les rangs de l'équipe de première division en Major League Soccer;
2. les écoles/camps de soccer qui offrent des programmes du niveau de développement jusqu'au niveau de performance;
3. l'équipe de deuxième division l'Impact de Montréal F.C. (l'ÉQUIPE) qui dispute ses matchs dans la ligue United Soccer League. Cette ÉQUIPE fait l'objet du présent sommaire.

Entre 1993 et 1998, la Ville de Montréal a soutenu l'ÉQUIPE en mettant à sa disposition le terrain naturel du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR). En 1999, aucune joute sur un terrain extérieur n'a eu lieu et ce, dans le but de mieux préparer la saison intérieure 1999-2000 qui s'est déroulée dans la salle Omnisports du CSCR.

En 2000, l'ÉQUIPE a fait son retour au soccer extérieur sur le terrain naturel du CSCR, dans la ligue de deuxième division. Pour la saison 2002, la Ville a conclu une entente avec l'ORGANISME établissant les modalités et les conditions d'utilisation du terrain naturel de soccer et de trois (3) salles d'équipe du CSCR. La même entente a été reconduite pour les saisons estivales extérieures 2003 à 2007.

Ainsi entre 1993 et 2007, ce sont 176 matchs de saisons estivales qui ont été disputés sur

le terrain naturel du CSCR. Ces matchs ont attiré plus de 1 088 087 spectateurs.

En 2008, l'ÉQUIPE a disputé son premier match à son nouveau domicile, le Stade Saputo. C'est en 2011 qu'elle a disputé sa 18^e et dernière saison en deuxième division nord-américaine. Par la suite, entre 2012 et 2014, Montréal n'a pas présenté d'équipe dans la deuxième division, toutefois l'ÉQUIPE a fait son retour dans la USL en 2015. Elle a joué ses matchs sans domicile fixe, soit au Stade olympique ou au Stade Saputo sur des terrains naturels et synthétiques.

Pour les saisons 2016 et 2017, l'ORGANISME désire utiliser de nouveau le terrain naturel du CSCR afin de pouvoir tenir les matchs locaux de l'ÉQUIPE. Le CSCR a été sélectionné par l'ORGANISME en considérant les critères de la United Soccer League, soit :

- l'historique de collaboration et de partenariat entre l'ORGANISME et la Ville de Montréal;
- l'existence d'un terrain de soccer à surface naturelle;
- la capacité d'accueil en spectateurs (plus de 5 000 sièges);
- les différents services connexes disponibles au CSCR tels les vestiaires, l'accès à la galerie de presse et la capacité de webdiffusion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0312 - 30 août 2007 Approuver le projet d'entente pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2007 entre l'Impact de Montréal F.C. et la Ville de Montréal relativement à la saison de soccer 2007, prévoyant un prêt d'installations, de ressources matérielles et humaines.

CE03 1151 - 4 juin 2003 Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le club de soccer l'Impact de Montréal F.C., d'une durée de 4 ans, se terminant le 31 décembre 2006, établissant les modalités et les conditions de la mise à la disposition de l'organisme par la Ville d'installations et d'équipements inhérents à la pratique du soccer, ainsi que des activités communautaires et éducatives à être réalisées par l'organisme.

CM02 0974 - 16 décembre 2002 Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et l'Impact de Montréal F.C., se terminant le 31 décembre 2002, par lequel les parties établissent les modalités et les conditions de la mise à la disposition de l'organisme par la Ville d'installations et d'équipements inhérents à la pratique du soccer et ainsi que les activités communautaires et éducatives à être réalisées par l'organisme.

DESCRIPTION

Le projet d'entente s'inscrit notamment dans l'esprit du soutien antérieur accordé à l'ORGANISME par la Ville. Cette entente mettrait gratuitement à disposition le terrain de soccer naturel du CSCR pour 13 matchs de la saison estivale 2016 et pour environ le même nombre de matchs pour la saison 2017 (nombre précis de matchs à déterminer). La valeur estimée pour le prêt des installations et du matériel identifié à l'Annexe 1 est de l'ordre de 17 000 \$ pour l'été 2016. Pour sa part, l'ORGANISME procédera à l'entretien du terrain de soccer naturel selon les standards de la ligue de soccer *United Soccer League* et selon les besoins opérationnels, soit la coupe, la fertilisation, la réparation des zones gazonnées, l'ensemencement, etc. Il assumera également le lignage régulier du terrain.

JUSTIFICATION

Cette entente est en cohérence avec le Cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien aux organismes sportifs qui utilisent des installations relevant du conseil municipal, notamment le complexe sportif Claude-Robillard. Ce cadre, adopté en 2013 par

le comité exécutif, précise que la vocation des installations sportives identifiées à l'Annexe D de la Charte de la Ville est d'accueillir des clientèles en sport de haut niveau ainsi que des événements sportifs majeurs en lien avec les spécificités des installations, par exemple la capacité d'accueil de plus de 5 000 spectateurs au CSCR. À cet effet, l'entente aide l'ÉQUIPE dans son ensemble ainsi que chacun de ses athlètes à progresser selon leur propre potentiel. D'ailleurs certains des athlètes chemineront jusqu'au niveau international. De plus, cette entente promeut le soccer auprès des citoyens montréalais et favorise l'accroissement de leur sentiment d'appartenance.

Outre la tenue de matchs de l'ÉQUIPE, la réalisation de cette entente améliorera l'aménagement du terrain de soccer naturel du CSCR et permettra aux citoyens montréalais de fréquenter des installations de calibre international.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

Cette entente n'a aucune incidence sur le budget du Service de la diversité sociale et des sports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au tout nouveau plan Montréal durable 2016-2020, récemment adopté par le comité exécutif et recommandé pour approbation par le conseil d'agglomération, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera l'organisme à tenir ses matchs de façon écoresponsable. Il s'agit de la priorité «Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources» du plan Montréal durable 2016-2020 soit l'action «organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de l'entente engendre les impacts positifs suivants :

- elle favorise le développement du soccer sur l'ensemble du territoire montréalais;
- elle permet une visibilité de Montréal tant au niveau provincial que national;
- elle promeut la Ville de Montréal dans les médias;
- elle met en valeur une installation sportive municipale par le maintien d'une équipe de soccer de haut niveau au complexe sportif Claude-Robillard.

Dans l'éventualité où l'entente n'était pas approuvée par le comité exécutif, l'ORGANISME devrait assumer les frais de location du terrain selon le Règlement sur les tarifs 15-091 (exercice financier 2016). En contrepartie, le Service de la diversité sociale et des sports devrait assumer les frais d'entretien du terrain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai à septembre 2016 : tenue de 13 matchs de la saison estivale extérieure 2016;

Mai à septembre 2017 : tenue d'environ 13 matchs de la saison estivale extérieure 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-14

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-06-23

**Dossier # : 1165917002**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$ au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques / Autoriser un virement budgétaire de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$, pour l'année 2016, au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques;
2. d'autoriser le virement d'une somme de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-09 14:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165917002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$ au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques / Autoriser un virement budgétaire de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Centre de référence du Grand Montréal

Créé en 1956, le Centre de référence du Grand Montréal (CRGM) est un organisme à but non lucratif (OBNL) bien établi. Le CRGM réalise et vend un bottin papier répertoriant quelque 5 000 organismes communautaires et organisations de bienfaisance du Grand Montréal, compile et gère l'information dans une banque de données et opère trois lignes spécialisées (drogue, jeu et aînés). En 2014-2015, le CRGM a reçu et géré 46 000 demandes. En février 2016, le CRGM a reçu un contrat de la Ville de Montréal pour la gestion d'une ligne Info-Aide Réfugiés.

Banque de données

La banque de données constituée et mise à jour par le CRGM contient l'ensemble des ressources communautaires montréalaises catégorisées selon les secteurs d'intervention, les localisations et contient des informations pratiques sur chacune d'entre elles. Un site Web proposant toutes les références du Centre est disponible et est l'objet de ce sommaire. Sa mise en ligne fait partie du projet 211, que propose le CRGM parrainé par Centraide-United Way dans le cadre de « Je fais Montréal ». Les informations contenues dans la banque de données sont particulièrement importantes pour les objectifs de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0233 - 23 février 2016

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de référence du Grand Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour gérer, en 2016, la Ligne Info-Aide Réfugiés, pour une somme

maximale de 120 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

DESCRIPTION

Le Centre de référence du Grand Montréal s'engage, par la mise en ligne de sa banque de données, à rendre accessible gratuitement toutes les informations qu'elle contient et à en faire une mise à jour permanente.

Le CRGM s'engage également à produire et à fournir à la Ville de Montréal un rapport statistique mensuel qui comprendra, entre autres : les statistiques de fréquentation de la banque de données, notamment le nombre de visiteurs (nouveaux et connus), le nombre de visiteurs différents par jour/semaine/mois, la provenance, le temps passé sur le site, les éléments consultés dans la banque de données, ainsi que les commentaires des usagers.

Le projet de convention prend effet à sa signature par les deux parties et prend fin un an après cette date.

JUSTIFICATION

La banque de données mise en ligne sur Internet par le Centre de référence du Grand Montréal fournira aux citoyens montréalais un guichet unique pour tous ceux qui cherchent des informations sur les services humanitaires et communautaires non urgents. Au cours des dernières années, la multiplication des sources d'information fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile pour une part importante de la population de trouver les coordonnées des services qui leur sont offerts. La banque de données du CRGM permettra aux usagers de trouver une information précise, à jour et complète les conduisant vers la ressource communautaire répondant à leur besoin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 78 643 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération devra être virée au budget du Service de la diversité sociale et des sports pour ce faire. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Il contribuera à un meilleur accès à l'information permettant l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en ligne de la banque de données sur les organismes communautaires fournira aux citoyens un accès à une source d'information importante sur les services offerts sur le territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse

Possibilité d'une conférence de presse lors de la mise en ligne ou à l'automne prochain

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2016 Présentation au comité exécutif pour recommandation
Août 2016 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis VÉZINA
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-05-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-06-09



Dossier # : 1164910001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 17 458,79 \$, pour l'année 2016, à Camp de jour Dorval pour réaliser le projet « Participation pour tous » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2016 - 2017) - Ville liée de Dorval / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 17 458,79 \$ à Camp de jour Dorval, pour l'année 2016, pour la réalisation du projet « Participation pour tous », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2016 - 2017);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-29 11:22

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164910001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 17 458,79 \$, pour l'année 2016, à Camp de jour Dorval pour réaliser le projet « Participation pour tous » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2016 - 2017) - Ville liée de Dorval / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. Cette Entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CE15 1580 du 19 août 2015

Accorder un soutien financier de 17 458 \$ à Camp de jour Dorval afin de réaliser le projet « Participation pour tous » pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville — MTESS (2013-2016) - Ville liée de Dorval

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CE14 1130 du 30 juillet 2014

Accorder un soutien financier de 18 091 \$ à Camp de jour Dorval pour réaliser le projet « Participation pour tous », pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville — MESS 2013-2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Camp de jour Dorval

Projet : « Participation pour tous »

Montant recommandé : 17 458,79 \$

Le projet « Participation pour tous » permet à des enfants ayant des besoins particuliers, et dont les parents sont démunis, de participer au Camp de jour. Sans cette aide financière, ces jeunes ne pourraient y participer et vivraient une certaine forme d'exclusion sociale. Les objectifs du projet se résument comme suit :

- permettre à huit jeunes enfants issus de familles démunies de participer à des activités coopératives, sportives et créatives;
- leur permettre de développer des outils de socialisation afin de mieux s'adapter aux situations nouvelles;
- les amener à développer un sentiment d'appartenance et un sens relationnel.

JUSTIFICATION

« Participation pour tous » vise l'inclusion sociale des clientèles marginalisées. Issu des priorités décidées par la Ville de Dorval et au vu des résultats obtenus par les années passées, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande la reconduction de ce projet.

Ce projet, au montant de 17 458,79 \$, a été vu et accepté par le répondant de la Ville liée de Dorval dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville - MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016	Soutien MTESS / projet global
		2014	2015		
Camp de jour Dorval	« Participation pour tous »	18 091 \$	17 458 \$	17 458 \$	53 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet s'inscrit dans les priorités identifiées par Ville de Dorval et permet d'offrir des services et des activités adaptés aux besoins de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Il contribuera également à réduire le sentiment d'exclusion qui est un des effets

psychosociaux liés à la pauvreté. Ce projet se déroule durant l'été et débutera grâce à une avance de fonds de la Ville de Dorval.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

Le projet fera l'objet d'un suivi de la Ville liée de Dorval et un rapport final est requis au plus tard un mois après la fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amadou Lamine CISSÉ
Conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-06-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME

Directrice

Tél :

514 872-6133

Approuvé le :

2016-06-29



Dossier # : 1164251003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 000 \$ à neuf différents organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - Ville-MIDI (2016 - 2017) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 000 \$, aux neuf différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projet visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente Ville - MIDI (2016 - 2017) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports :

Organisme	Projet et période	Montant
Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains	Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination : éducation auprès des enfants et des jeunes de la Ville de Montréal - 1 ^{er} juin 2016 au 30 avril 2017	50 000 \$
J'apprends avec mon enfant	Recrutement de lecteurs bénévoles pour mieux répondre aux besoins des familles issues des communautés culturelles - 5 septembre 2016 au 30 juin 2017	20 000 \$
Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées	Les arts pour l'intégration - 2 septembre 2016 au 30 juin 2017	20 000 \$
Ensemble pour le respect de la diversité	Lutte à l'intimidation, vers une école ouverte - 6 septembre 2016 au 30 juin 2017	25 000 \$
Concertation-Femme	Si différentes, pourtant pareilles - 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	50 000 \$
1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais	Femmes-relais - 1 ^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017	30 000 \$

Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement	Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective - 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	30 000 \$
Carrefour des femmes de Saint-Léonard	Femmes-relais de Saint-Léonard - 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017	50 000 \$
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	Accompagnement du monde africain vers une intégration durable - 1 ^{er} septembre 2016 au 31 juillet 2017	50 000 \$

2. d'approuver les neuf projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépenses sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-23 18:07

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164251003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 000 \$ à neuf différents organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - Ville-MIDI (2016 - 2017) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En 2014, la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ont renouvelé leur partenariat en signant une nouvelle entente couvrant une période de deux ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016. Cette entente est reconduite pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Un consensus entre les parties reconnaît les principes directeurs que sont l'approche territoriale intégrée, l'importance de l'intervention en amont, le développement des connaissances, la récurrence des engagements, la diversification des sources de financement et l'arrimage des dates aux autres grands bailleurs de fonds.

La Ville et le MIDI ont ciblé les axes d'interventions prioritaires. Ce sont les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment ceux plus défavorisés, ceux où s'installent les nouveaux arrivants et ceux à forte concentration multiethnique, la lutte au racisme et à la discrimination. Les deux parties se sont également entendues sur la consolidation des projets déjà existants dans l'entente et générant des résultats probants auprès des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes ou issues de l'immigration vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0592 - 16 mai 2016

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente Ville - MIDI (2016 - 2017)

CM15 0313 - 23 mars 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 355 000 \$, dont 75 000 \$ à Carrefour des femmes de Saint-Léonard et 80 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016

CM14 1240 - 15 décembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 000 \$, soit 100 000 \$ à Concertation Femme; 60 000 \$ à 1,2,3 Go! St-Michel/Femmes relais; et 60 000 \$ à Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016

CE14 1873 - 3 décembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 268 000 \$, dont 40 000 \$ à J'apprends avec mon enfant, 40 000 \$ à Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec, 50 000 \$ à Ensemble pour le respect de la diversité, 50 000 \$ à Équitas - Centre international d'éducation des droits humains, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016

CM14 0818 - 18 août 2014

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 / Autoriser la réception (...) d'un montant de 3 100 000 \$ (...)

DESCRIPTION**J'apprends avec mon enfant**

Projet : Recrutement de lecteurs bénévoles pour mieux répondre aux besoins des familles issues des communautés culturelles

Montant : 20 000 \$

Arrondissement(s) : Verdun, LaSalle, Lachine, Saint-Laurent, Sud-Ouest et Pierrefonds-Roxboro.

Le projet consiste au recrutement et à la formation des lecteurs bénévoles afin de promouvoir le plaisir de lire auprès des enfants à risque et de leur famille, de les outiller, non seulement en tant que lecteurs bénévoles, mais aussi comme personnes-ressources afin de soutenir les familles, de faciliter leur intégration dans la communauté, d'encourager leurs efforts dans l'apprentissage du français et ainsi contribuer à une meilleure compréhension de la société d'accueil.

Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées

Projet : Les arts pour l'intégration

Montant : 20 000 \$

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Deux ateliers à caractère socioculturel, axés sur l'expression artistique et la communication verbale, sont offerts à des adultes d'origines ethnoculturelles diverses avec une déficience intellectuelle, et ce, dans le but de les faire participer à des activités visant le rapprochement vers la société d'accueil. Ces ateliers sont offerts à deux groupes à raison de deux fois par semaine chacun et rejoignent un total d'environ 25 personnes pendant 30 semaines. Les participants proviennent de plusieurs arrondissements montréalais et profitent généralement du transport adapté.

1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais

Projet : Femmes-relais

Montant : 30 000 \$

Arrondissement(s) : Villeray - St-Michel - Parc-Extension

Femmes-relais est un groupe de démarcheuses qui proviennent des régions du monde d'où sont issus les nouveaux arrivants du quartier. Celles-ci parlent leur langue d'origine et maîtrisent aussi le français. Au cours de l'année, 12 femmes (deux groupes de six participantes) seront formées afin qu'elles deviennent des relais entre les familles nouvellement arrivées et la société d'accueil. Les Femmes-relais reçoivent une série de formations sur les valeurs et les fonctionnements de la société québécoise, les services offerts par les institutions (municipales, scolaires et de santé) et organismes communautaires du quartier. Elles peuvent ensuite accompagner les familles dans leurs démarches. Ainsi, 1 500 familles seront rejointes et plus de 100 de ces familles bénéficieront d'un accompagnement individuel au cours de l'année.

Ensemble pour le respect de la diversité

Projet : Lutte à l'intimidation

Montant : 25 000 \$

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Un premier volet « La Caravane de la tolérance 12-14 » intervient au premier cycle du niveau secondaire dans les écoles montréalaises. Le projet est constitué d'un atelier interactif donné par deux animateurs-rechercheurs chevronnés qui, à l'aide de matériel illustrant des situations d'intimidation, amènent les jeunes à se questionner sur les préjugés, l'exclusion et l'intimidation, leur mécanisme et leur conséquence. Les jeunes sont également amenés à travailler en équipe pour trouver des solutions collectives et créatives pour contrer l'intolérance, le rejet et l'intimidation. Un deuxième volet consiste en une formation offerte aux jeunes sur les compétences nécessaires en « leadership », communication et mobilisation des communautés. Enfin, le troisième volet correspond à des comités de jeunes mis sur pied et encouragés à réaliser une action qui vise à changer les attitudes et les comportements nuisant au climat sécuritaire pour tous et aux relations respectueuses entre chacun.

Concertation-Femme

Projet : Si différentes, pourtant pareilles

Montant : 50 000 \$

Arrondissement(s) : Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent et Saint-Michel-Villeray-Parc-Extension.

Le projet s'adresse principalement aux femmes et aux adolescentes d'origine maghrébine. Il est composé de trois volets : 1. Volet femmes : consiste à offrir aux femmes une série de 30 rencontres d'information et de discussion, d'une durée de trois heures chacune, qui portent sur des sujets variés visant l'intégration à la société d'accueil et une meilleure connaissance des institutions et des ressources. 2. Volet mères d'adolescentes : Un atelier de 20 rencontres, de trois heures chacune, regroupe des mères qui ont des adolescentes et qui veulent s'informer et s'outiller afin de mieux comprendre leurs filles et les accompagner dans leur développement. 3. Volet adolescentes : un atelier de 20 rencontres, pour adolescentes seulement, ce qui leur permet de se retrouver entre elles. À travers des activités ludiques et créatives, plusieurs sujets, susceptibles de les toucher, sont abordés.

Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement - ROMEL

Projet : Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective

Montant : 30 000 \$

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Le projet consiste à continuer de contacter les propriétaires immobiliers, en collaboration avec l'Association des propriétaires du Québec, pour les sensibiliser à maintenir leur patrimoine au plan de la salubrité; obtenir le consentement des propriétaires pour visiter les logements et fournir un avis aux propriétaires et aux locataires potentiels quant à l'état des lieux. ROMEL continuera à alimenter le fichier de logements locatifs créés. Un autre volet du projet vise à expliquer aux propriétaires la réalité des personnes immigrantes et à les sensibiliser sur les préjugés qu'ils peuvent avoir quant à la capacité financière des nouveaux arrivants et les idées préconçues sur leurs habitudes culturelles.

Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains
**Projet : Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination :
éducation auprès des enfants et des jeunes de la Ville de Montréal**
Montant : 50 000 \$

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Le but de ce projet est de promouvoir la diversité et des relations interculturelles harmonieuses en s'attaquant à la discrimination avec la participation active des enfants et des jeunes. Les programmes éducatifs de l'organisme visent à former de jeunes « leaders » et d'équiper le personnel des organisations avec les outils nécessaires pour y arriver. Cet objectif sera atteint en intégrant des initiatives d'éducation aux droits humains et à la citoyenneté dans les programmes mis en œuvre auprès des enfants et des jeunes dans un environnement non formel et semi-formel.

S'appuyant sur les besoins identifiés par les organisations locales, par les enfants et les jeunes, ce projet s'articule autour de deux volets :

- Volet 6 à 12 ans : Généralisation, renforcement et pérennisation de l'implantation de la trousse « On ne joue pas avec les droits » dans les camps de jour au moyen de sessions de formation, d'un appui continu à la mise en œuvre en partenariat avec les arrondissements et organisations communautaires, d'activités de communication, de sensibilisation et d'évaluation;
- Volet 13 à 17 ans : Généralisation, renforcement et pérennisation du projet « Parlons droits» au moyen de sessions de formation, d'appui à la mise en œuvre, d'un suivi étroit, de la réalisation de projets d'engagement jeunesse, d'un événement « Parlons droits » annuel et d'activités d'évaluations

Carrefour socioculturel du Centre Afrika
Projet : Accompagnement du monde africain vers une intégration durable
Montant : 50 000 \$

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Le projet permettra de diriger les nouveaux arrivants vers les ressources qui correspondent à leurs besoins en matière d'intégration et, d'autre part, d'entretenir des liens privilégiés avec différents organismes susceptibles de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance au monde d'ici. Le but visé à long terme est de contribuer à l'intégration de ces personnes en leur donnant des outils, mais surtout des réseaux adaptés à leurs intérêts pour qu'elles deviennent des citoyens à part entière. Un service d'accueil et d'orientation avec des intervenants qui connaissent bien la réalité des Africains et leurs spécificités culturelles sera mis en place.

Carrefour des femmes de Saint-Léonard
Projet : Femmes-relais – Saint-Léonard
Montant : 50 000 \$

Arrondissement(s) : Saint-Léonard

Femmes-relais est une équipe de femmes en provenance de régions du monde d'où sont issus les nouveaux arrivants de Saint-Léonard. Elles parlent leur langue d'origine et maîtrisent aussi le français. Au cours d'une année, Femmes-relais accueille jusqu'à 15 femmes qui s'inscrivent à divers ateliers et formations. Celles qui complètent le programme de formation sont appelées à venir en aide aux nouvelles familles immigrantes qui ont besoin de soutien et d'accompagnement. Ces femmes reçoivent une série de formations sur les valeurs et le fonctionnement de la société québécoise, les services offerts par les ressources communautaires et institutionnelles, leur permettant ainsi d'accompagner les familles dans leurs démarches. Enfin, les formations offertes visent également à préparer les Femmes-Relais au marché du travail et d'avoir une meilleure compréhension de ce dernier.

JUSTIFICATION

Ces projets s'adressent à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le BINAM a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à l'intégration de ces nouveaux arrivants et au bien-être de leurs familles. Après avoir analysé les demandes présentées, le BINAM, en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), recommande le soutien financier de ces projets.

Les dates de début de quatre projets sont antérieures à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier le projet. Ainsi les montages financiers, auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ce soutien financier totalisant la somme de **325 000 \$** se répartit ainsi :

- Entente Ville de Montréal et le **(MIDI) - 300 000 \$**
- Budget du **SDSS - 25 000 \$**

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du BINAM dans le cadre de l'entente Ville -MIDI et au budget de fonctionnement du SDSS. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal. La dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le tableau suivant illustre le soutien accordé par la Ville dans les dernières années à ces organismes pour les mêmes projets et le soutien recommandé pour 2016 :

Organismes	Soutien accordé		Soutien recommandé
	2014	2015	2016
Équitas - Centre international d'éducation des droits humains	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
J'apprends avec mon enfant	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Ensemble pour le respect de la diversité	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Concertation Femme	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
1,2,3 Go! St-Michel/ Femmes-relais	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$

Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Carrefour des femmes de Saint-Léonard	35 000 \$	35 000 \$	50 000 \$
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	40 000 \$	40 000 \$	50 000 \$

Les versements des subventions seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention entre la Ville et les organismes respectifs, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets d'intégration visent au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'intégration de ces communautés à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente Ville-MIDI.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 Présentation pour approbation par le comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad BENZIDANE
Conseiller en affaires interculturelles, Bureau
d'intégration des nouveaux arrivants à
Montréal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-15

Nadia BASTIEN
Chef de la division Relations interculturelles et
clientèles spécifiques.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-06-22



Dossier # : 1161654005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine, qui se tiendra du 15 au 19 août 2016 à Montréal.

Il est recommandé :
d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 5 000 \$, à l'organisme sans but lucratif *Laboratoire sur l'agriculture urbaine* dans le cadre de l'École d'été en agriculture urbaine, qui se tiendra du 15 au 19 août 2016 à Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-23 18:13

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1161654005**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine, qui se tiendra du 15 au 19 août 2016 à Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Division du développement durable a été mandatée comme responsable de la coordination du dossier de l'agriculture urbaine avec six directions et services municipaux mandatés pour mettre en oeuvre certaines recommandations issues du rapport de consultation de l'OCPM sur l'agriculture urbaine à Montréal.

L'Université du Québec à Montréal accueillera la 8e édition de l'École d'été sur l'agriculture urbaine du 15 au 19 août 2016.

Cette édition est organisée par l'organisme sans but lucratif Laboratoire en agriculture urbaine (AU/LAB) en collaboration avec le Collectif en recherche et aménagement paysager et en agriculture urbaine (CRAPAUD).

Avec plus de 200 inscriptions annuellement et rassemblant des citoyens, des chercheurs, des étudiants et des acteurs de l'agriculture urbaine, cette école d'été a pour vocation de susciter des débats et des rencontres autour de l'agriculture urbaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1327 29 juillet 2015 - Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine, qui se tiendra du 10 au 14 août 2015 à Montréal.

CE13 0335 – 20 mars 2013 – Mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en œuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine.

CM12 1054 – 17 décembre 2012 – Déposer le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal.

DESCRIPTION

Par sa contribution financière au montant de 5 000 \$ pour l'École d'été en agriculture urbaine, la ville de Montréal démontre sa volonté à soutenir un événement majeur en éducation relative à l'agriculture urbaine. Cette 8e édition de l'école d'été explorera le rôle de l'agriculture urbaine dans la transition et la transformation sociale, économique et environnementale des villes et plus particulièrement des systèmes alimentaires.

L'École d'été favorise le développement du savoir-faire et des connaissances, mobilise l'expertise et consolide des liens privilégiés entre des réseaux porteurs d'innovations. La Ville de Montréal bénéficiera de certains avantages et d'une visibilité durant les cinq jours de l'École d'été.

Le plan de visibilité suivant est prévu:

Dans le cadre de l'École d'été en agriculture urbaine, qui se tiendra du 15 au 19 août 2016 au Pavillon Sherbrooke du Complexe des sciences Pierre-Dansereau de l'UQÀM, le logotype de la Ville de Montréal sera affiché :

- sur la programmation officielle de l'École d'été qui sera diffusée à tous les participant(e)s et conférenciers;
- dans diverses infolettres (CRAPAUD, GTAU, etc.);
- sur le site web de l'École d'été (<http://ecoleagricultureurbaine.org/>);
- sur le panneau principal des partenaires financiers de l'École d'été 2016 installé dans les aires de détente et de repas réservées à l'École d'été (Pavillon Sherbrooke de l'UQÀM).

Le logotype de la Ville de Montréal sera également affiché sur le panneau principal des partenaires financiers des événements grand public rattachés à l'école d'été, tels que prévu à la convention de subvention jointe au sommaire décisionnel.

L'ensemble des événements grand public se déroulera au cœur des sciences de l'UQÀM.

De plus, un représentant de la Ville de Montréal bénéficiera d'une période pour présenter une conférence lors de l'événement, ainsi que de deux laissez-passer pour l'ensemble de l'événement.

Enfin, un rapport de visibilité prouvant que les éléments convenus ont été respectés devra être remis par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine à la Ville de Montréal une fois l'événement terminé.

JUSTIFICATION

L'École d'été sur l'agriculture urbaine constitue une vitrine de choix pour la Ville de Montréal, d'autant plus que cet événement, au rayonnement qui traverse la francophonie, croît en popularité et en notoriété.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits de 5 000 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Bureau du développement durable. Les fonds seront imputés entièrement à cette unité d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de l'agriculture urbaine s'inscrit dans les principes de développement durable en apportant des bénéfices sur les plans social (intégration sociale, solidarité) environnemental (biodiversité, paysages, verdissement) et économique (emplois et sécurité alimentaire).

Le présent dossier est en lien avec l'action 15 du Plan Montréal durable 2016-2020 "Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville participe à la faisabilité de l'événement. L'impact principal de ce dossier est de non seulement reconnaître l'importance de l'agriculture urbaine à Montréal, mais surtout de consolider le développement des meilleures pratiques afin de favoriser le développement de l'agriculture urbaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'École d'été en agriculture urbaine se tiendra du 15 au 19 août 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

Mélina PLANCHENault
Conseiller(ere) en planification

Danielle LUSSIER
Directrice

CE : 20.015
2016/07/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.016
2016/07/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167218001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à acquérir l'immeuble sis aux 5215, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et 5722-5724, avenue Mountain Sights, composé de 29 logements locatifs abordables, pour une somme de 2,0 M \$.

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à acquérir l'immeuble sis aux 5215, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et 5722-5724, avenue Mountain Sights, composé de 29 logements locatifs abordables, pour une somme de 2,0 M \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-28 12:40

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167218001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à acquérir l'immeuble sis aux 5215, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et 5722-5724, avenue Mountain Sights, composé de 29 logements locatifs abordables, pour une somme de 2,0 M \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Société d'habitation et de développement de Montréal souhaite saisir l'occasion qui lui est offerte par le biais d'un appel public de propositions lancé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) d'acquérir un immeuble d'habitation de 29 logements situé au 5215, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et 5722-24, avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal. L'autorisation du comité exécutif est requise en vertu des lettres patentes de la SHDM.

Mission de la Société d'habitation et de développement de Montréal

La SHDM est une société paramunicipale à but non lucratif financièrement autonome. Experte en immobilier responsable, elle contribue au développement économique et social de la Ville de Montréal par la mise en valeur d'actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution 16-044 au conseil d'administration de la SHDM du 21 juin 2016.

DESCRIPTION

Cet immeuble, issu du programme fédéral de l'article 95 de la Loi nationale de l'habitation, a appartenu à l'organisme George & Elizabeth 2000, un OBNL d'habitation, jusqu'en juillet 2008 où la propriété a été transférée à la SCHL suite à l'exercice de son droit hypothécaire. Depuis ce transfert, la SCHL en effectue l'administration et la gestion via la compagnie de gestion immobilière Trustcan.

Construit en 1939, le bâtiment est entièrement détaché et en ossature de bois. La typologie retrouvée à l'intérieur de l'immeuble comprend 5 unités de 3½ et 24 unités de 4½ pour un total de 29 logements.

Offre d'achat et acte de vente

L'appel de propositions sur invitation de la SCHL visait un total de 16 organismes exclusivement à but non lucratif. En réponse à cet appel de propositions, la SHDM a

acheminé en décembre dernier une proposition d'achat pour l'immeuble cité en objet pour la somme de 2,0 M \$ conditionnel à la réalisation d'une vérification diligente et qui, une fois effectuée, a été jugée concluante par la SHDM.

L'acte de vente prévoyait notamment les conditions suivantes:

- Si la propriété est vendue, en tout ou en partie, au cours des cinq années qui suivront la vente, la SHDM devra verser à la SCHL 50 % du profit net qu'elle réalisera lors d'une telle transaction. Cette participation au profit de la vente future sera garantie par une hypothèque de second rang pour la période susmentionnée, représentant 10 % du prix d'achat stipulé dans la présente entente ;
- La SHDM doit poursuivre l'administration de l'aide assujettie au contrôle du revenu (AACR) offerte par la SCHL jusqu'au 15 janvier 2021 et dont bénéficient quatre locataires.

JUSTIFICATION

L'acquisition de cet immeuble permettra de contribuer à la réalisation de l'axe 2 *Consolidation et rénova-tion du parc locatif de l'act ion - 2.2 Acquérir et construire des logements locatifs* de la planification stratégique 2014-2016 de la SHDM. L'intervention de la SHDM s'avère stratégique afin de préserver ces unités dans le marché du logement locatif abordable. Qui plus est, il s'agit d'une première acquisition immobilière résidentielle et locative, en quelques décennies, permettant à la SHDM d'accroître son parc locatif abordable (4 700 unités à ce jour) sans intervention financière d'un tiers, au profit de la communauté montréalaise.

De plus, cette acquisition permettra à 29 ménages de conserver un logement locatif abordable tout en profitant de l'expertise en gestion et en maintien d'actifs de la SHDM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance des fonds

La SHDM est financièrement autonome et ne reçoit aucune subvention de la Ville de Montréal pour financer ses activités. Elle procédera donc à l'acquisition de cet immeuble sans incidence sur les finances de la Ville. Rappelons que la SHDM verse des taxes foncières pour l'ensemble de ses actifs à la Ville de Montréal.

Acquisition de l'immeuble

L'acquisition de l'immeuble par la SHDM sera faite pour la somme maximale de 2,0 M \$, soit sous la valeur marchande de 2,5 M \$ évaluée en mai 2016 par la firme d'évaluateurs Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & Associés (Groupe VMMP), mandatée par la SHDM.

Exploitation de l'immeuble

La SHDM a effectué une analyse détaillée permettant de démontrer qu'il est possible d'opérer l'immeuble en considérant que les loyers sont en moyenne à 82 % du loyer marchand (données fournies par la SCHL lors de l'appel de propositions) tout en dégageant les fonds nécessaires permettant de couvrir les frais d'exploitation et les frais financiers.

Travaux correctifs

Une enveloppe budgétaire de 500 000 \$ est prévue pour la réalisation de travaux correctifs à l'immeuble.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec la Politique de développement durable de la SHDM.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse intégré (Ville – SHDM) sera publié sur le fil de presse ainsi que sur les sites Internet de la SHDM et de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Date limite de signature de l'acte de vente et prise de possession 22 août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le sommaire décisionnel est déposé au comité exécutif en vertu de l'article 4. e) des lettres patentes de la SHDM.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel - Ext LALIBERTÉ
Coordonnatrice de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

Johanne - Ext MALLETTTE
Directrice du développement immobilier



Dossier # : 1165890002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

- d'approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-28 13:56

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165890002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente sur le Vieux-Montréal et le patrimoine montréalais, créée en 1979, reconduite sans interruption, est depuis 1995 l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Avec le temps, elle est devenue un outil majeur pour le développement de la métropole culturelle et témoigne d'un solide partenariat entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal (Ville).

Le *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle* a marqué un tournant important pour l'avenir de l'Entente alors que le gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal consolidaient leur partenariat et annonçaient le renouvellement et la bonification de l'Entente pour les années 2008 à 2011. Depuis, l'Entente a été renouvelée trois fois soit par une entente annuelle 2011-2012, puis une entente triennale pour 2012-2015 et une entente annuelle 2015-2016.

Pour l'Entente 2016-2017, le Ministère et la Ville ont déterminé ensemble la programmation et le montage financier en privilégiant des partenariats, des projets structurants, originaux et même novateurs. Le Ministère ayant informé la Ville qu'il souhaitait la reconduire pour un an seulement et épuiser les soldes non dépensés des ententes antérieures, l'Entente 2016-2017 est la prolongation de l'Entente 2015-2016 pour une grande majorité des projets et programmes. La programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 est composée de travaux, de programmes, d'études, de contribution, de projets qui s'articulent autour des mêmes quatre axes d'intervention, soit :

1. Mise en valeur du patrimoine;
2. Accès à la culture;
3. Consolidation du réseau des bibliothèques;
4. Forum des équipements culturels

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0683 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente

CE15 0672 – Approuver la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CG14 0020 - 30 janvier 2014 - Approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 \$, représentant une participation financière égale de 12 000 000 \$ pour le Ministère et pour la Ville.

CG13 0169 - 30 mai 2013 - Approuver la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$.

CG12 0471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CE12 1562 - 19 septembre 2012 - Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour compléter les discussions avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en vue de la signature d'une entente de développement culturel pour la période 2012-2015

CG11 0328 - 28 septembre 2011 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal

CG08 0598 - 27 novembre 2008 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal

CG060273 - 22 juin 2006 : Approbation du projet de convention supplémentaire no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2005-2008 intervenue entre le MCCQ et la Ville afin d'y intégrer l'axe 5 - arrondissement historique et naturel du mont Royal.

CE05 1300 - 6 juillet 2005 : résolution approuvant l'accord de principe à la programmation de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCCQ pour la période 2005-2008 et les nouveaux programmes culturels découlant de la programmation 2005-2008. La poursuite des travaux et des programmes, financés conjointement par la Ville de Montréal et le MCC, dans l'Entente sur le développement culturel est tributaire d'un accord entre les parties d'où la pertinence d'obtenir, du comité exécutif, un accord sur la programmation de l'Entente sur le développement culturel 2015-2016.

DESCRIPTION

En 2016-2017, la programmation de *l'Entente sur le développement culturel* se répartit ainsi :

Axe 1 - Mise en valeur du patrimoine : 29 986 765 \$

Le patrimoine est au cœur des interventions conjointes du MCC et de la Ville de Montréal depuis la toute première entente. D'importants projets ont été financés par l'Entente au fil des ans. Ces investissements ont permis par exemple, de préserver le caractère identitaire du Vieux-Montréal d'aménager le chemin de ceinture du mont Royal, d'accomplir de grands projets de réaménagements de lieux patrimoniaux, de réaliser des fouilles archéologiques, d'enrichir notre connaissance sur certains ensembles patrimoniaux.

L'enveloppe de **29 986 765 \$** attribuée à l'Axe 1 - Mise en valeur du patrimoine permettra notamment de réaménager la place Vauquelin. La Ville de Montréal s'étant dotée d'une vision globale de mise en valeur de la Cité administrative et, conformément au Plan de

protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, elle procède à sa mise en œuvre. Cette enveloppe sera également affectée aux travaux de construction du projet des Escales découvertes qui s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Ayant été désigné comme un legs du 375^e anniversaire de Montréal, ce projet vise à offrir aux visiteurs une découverte intuitive, sensorielle, singulière et renouvelée de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal et de ses multiples joyaux. Pour l'agglomération de Montréal, la phase 3 du réaménagement de la portion nord du square Dorchester sera réalisée. Les travaux permettront l'intégration des rampes du stationnement souterrain et l'agrandissement du square par le rétrécissement de l'emprise de la rue du square-Dorchester, le réaménagement de la rue et des trottoirs et la restauration de la figure paysagère.

Axe 2 - Accès à la culture – 3 235 535 \$

Les programmes et mesures regroupés sous cet axe visent principalement à favoriser l'accès à la culture pour les Montréalais de tous les arrondissements en soutenant des activités de diffusion, de médiation culturelle, de pratique artistique amateur, de Montréal, ville UNESCO de design ainsi que des ententes de partenariats avec divers organismes qui travaillent avec la relève ou les artistes issus de la diversité sociale.

Pour l'année 2016-2017, la somme de 3 235 535 \$ permettra d'assurer la mise en œuvre :

- du programme de soutien à la diffusion du patrimoine, des ententes de partenariat, notamment avec la Société des directeurs des musées montréalais et du travail d'animation des musées municipaux (Centre d'histoire de Montréal et musée de Lachine);
- de plusieurs mesures d'aide à la relève, des activités de promotion du réseau Accès Culture, des activités de la Roulotte dans l'ensemble des arrondissements, de l'accueil et de la circulation d'artistes autochtones et d'artistes des régions du Québec de même que d'amorcer de nouveaux partenariats avec des diffuseurs;
- des programmes de médiation culturelle pour soutenir les arrondissements et les organismes culturels, des partenariats et de nouvelles mesures de soutien à des projets numériques;
- des programmes en loisir culturel : Inclusion et innovation, Artistes-animateurs en milieu de loisir et la mesure Interventions en pratique artistique amateur;
- de différentes mesures pour soutenir les organismes liés à la diversité, pour financer des études stratégiques, de la veille et des initiatives relatives aux Quartiers culturels;
- du plan stratégique en tourisme culturel et d'activités de mise en valeur du design.

Axe 3 - Consolidation du réseau des bibliothèques – 4 500 000 \$

À partir de 2008, un montant annuel de 10 000 000 \$ a été consenti au programme de rénovation, agrandissement et construction de bibliothèques (RAC) pour la consolidation du réseau des bibliothèques publiques. Ces investissements ont porté fruit: les bibliothèques Marc-Favreau (arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie), du Boisé (arrondissement de Saint-Laurent), Benny (arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce) et Saul-Bellow (arrondissement de Lachine) ont déjà ouvert leurs portes.

Pour 2016 - 2017, les soldes accumulés des ententes précédentes permettant de financer les projets en cours de réalisation, le Ministère et la Ville ont convenu de ne pas affecter de nouvel argent cette année. Voici les projets d'immobilisations qui ont déjà été convenus dans les Ententes précédentes et qui seront réalisés ou terminés en 2016 - 2017 :

- La rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque Pierrefonds.
- La phase 3 du RFID et libre-service (maintien d'actif) dans environ 25 bibliothèques du réseau. La phase 3 correspond au réaménagement complet des aires d'accueil en fonction de l'approche libre-service, à l'installation permanente des équipements requis par la technologie RFID (Radio Frequency Identification) et à l'aménagement des zones de transit des documents.

_ Le lancement des concours d'architecture pour les bibliothèques de Villeray, de l'Octogone et De Maisonneuve.

- La rénovation de la bibliothèque Saint-Sulpice.
- Un soutien aux activités de Montréal, ville UNESCO de design.

Le montant de 4 500 000 \$ affecté à l’Axe 3 sera entièrement consenti par le Ministère pour le développement des collections (4 300 000 \$) et pour renouveler l’environnement numérique des bibliothèques (200 000 \$).

Axe 4 - Forum des équipements culturels – 16 704 915 \$

Créé en 2003, le *Forum des équipements culturels* se veut un lieu d’échanges et de concertation pour discuter des projets qui pourraient être soutenus financièrement par les différents partenaires (la Ville de Montréal, le Conseil des arts de Montréal (CAM), le Ministère de la Culture et des Communications (MCC), le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) et Patrimoine Canadien). Pour la programmation de l'Entente 2016-2017, les partenaires ont convenu de soutenir le développement et la consolidation d’équipements culturels dans des secteurs disciplinaires stratégiques pour Montréal en investissant 5 M\$ chacun, administrée non conjointement et selon les normes des programmes spécifiques des partenaires. De plus, une somme de 204 915 \$ sera consacrée à la réalisation d’études et de soutien aux collectes de fonds.

Également, pour appuyer le déploiement du Plan culturel numérique du Québec, les partenaires conviennent de mettre en œuvre neuf projets numériques structurants pour le milieu culturel montréalais et d’y consentir pour un montant global de 6,5 M\$.

JUSTIFICATION

L’Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 est terminée depuis le 31 mars 2016. La lettre d’intention du ministre, de même que le budget de fonctionnement 2016 et le PTI de la Ville prévoient les sommes nécessaires pour le financement des projets inclus dans l’Entente. Le texte de l'Entente sera présenté d’ici quelques semaines, dans un protocole juridique et de communication, au conseil municipal et d'agglomération pour approbation finale. La Ville de Montréal étant désignée, par les deux parties, comme gestionnaire de l'Entente, il importe de rendre rapidement une décision pour que les montants déjà réservés par la Ville et annoncés par le MCC puissent être octroyés aux différents projets.

Il est donc recommandé d'autoriser cette programmation convenue entre les parties, et ce, en vertu de l’adoption et de la mise en œuvre de la *Politique de développement culturel*, et de la *Politique du patrimoine*, ainsi que du *Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle*, du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* et de la désignation de *Montréal, Ville UNESCO de design*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau résumé des sommes respectives investies par le ministère de la Culture et des Communications et par la Ville de Montréal pour l'année 2016-2017.

	Ministère		Ville		Total
	Transfert	Dettes	Transfert	Dettes	
Axe 1	415 000 \$	7 170 000 \$	2 741 075 \$	19 678 690 \$	30 004 765 \$
Axe 2	1 480 085 \$	130 000 \$	1 625 450 \$	0 \$	3 235 535 \$
Axe 3	0 \$	4 500 000 \$	0 \$	0 \$	4 500 000 \$
Axe 4	104 915 \$	10 700 000 \$	100 000 \$	5 800 000 \$	16 704 915 \$
Total partypes de crédits	2 000 000 \$	22 500 000 \$	4 466 525 \$	25 478 690 \$	
Total par partenaire	24 500 000 \$		29 945 215 \$		
	Grand total				54 445 215 \$

La contribution de la Ville correspond à 55%, alors que celle du Ministère est de 45%. S'ajoute à ces sommes, les budgets (soldes) qui sont déjà planifiés et/ou engagés pour des projets convenus dans les Ententes précédentes, qui seront réalisés ou terminés en 2016-2017.

Afin de respecter la programmation 2016-2017 et de réaliser les projets prévus à l'axe 2 Accès à la culture, le présent dossier porte sur un virement budgétaire de 160 000 \$ pour l'exercice 2016 provenant de l'Axe 1 vers l'Axe 2 et les ajustements récurrents de 160 000 \$ aux bases budgétaires de la Direction de la culture du Service de la culture à compter de l'exercice 2016.

Le présent dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville des années 2016 et subséquentes puisqu'il s'agit de virements entre ces deux Axes, d'un montant de 160 000 \$ en 2016 et d'un montant récurrent de 160 000 \$ à compter de l'année 2017, lequel sera reflété lors du processus budgétaire 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets réalisés dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal contribuent directement au développement durable ainsi qu'au dynamisme culturel de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC confirment ainsi leur intention de poursuivre la mise en œuvre du projet collectif de Montréal, métropole culturelle et de son Plan d'action qui arrive à échéance en décembre 2017. La programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 permet de poursuivre les efforts concertés du ministère de la Culture et des Communications et de la Ville pour assurer l'essor de la culture à Montréal. Pour chaque dollar investi par Montréal, le gouvernement en ajoute presque autant et cette association fructueuse contribue à faire de Montréal un milieu de vie riche, stimulant, agréable à vivre, qui offre aux citoyens de tous les quartiers des activités culturelles accessibles, diversifiées et de qualité et qui la distingue à l'échelle internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications. Toutefois les projets réalisés dans le cadre de l'Entente doivent se conformer au protocole de visibilité établi entre la Ville et le Ministère.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne PONTBRIAND
Cadre sur mandat(s)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-23

Michèle PICARD
Chef de section -Équipements culturels

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-06-27



Dossier # : 1164784009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2016-2017 - Dépense de 22 995 \$ toutes taxes incluses.

Il est recommandé d':

1. Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec pour l'année 2016-2017.
2. Autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2016-2017 au Conseil du patronat du Québec au montant de 22 995 \$ toutes taxes incluses.
3. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-07 12:12

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164784009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2016-2017 - Dépense de 22 995 \$ toutes taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a pour mission de s'assurer que les entreprises et les employeurs puissent disposer au Québec des meilleures conditions possibles, notamment en matière de capital humain afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0182 - 23 février 2015 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2015 - Dépense de 22 995 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Depuis 2015, la Ville de Montréal est membre du Conseil du patronat du Québec, organisation qui intercéde régulièrement auprès des instances gouvernementales afin de les sensibiliser à l'importance du développement et de la prospérité, dont l'un des piliers est un budget équilibré et des finances publiques saines. Plus spécifiquement, le CPQ intervient pour réclamer des gouvernements des investissements dans les infrastructures, des politiques pour favoriser l'innovation, l'économie durable, l'entrepreneuriat, la main d'œuvre de qualité, notamment par l'intégration des immigrants, autant d'enjeux essentiels pour Montréal, la métropole du Québec. Le CPQ est aussi très actif en matière de santé et de sécurité au travail, grâce à ses interventions, entre autres, les cotisations des employeurs du Québec ont été réduites au cours des dernières années. Ce ne sont là que quelques exemples parmi plusieurs autres dossiers d'importance qui retiennent l'attention du Conseil du patronat du Québec.

Comme membre du CPQ, la Ville siège au comité technique de révision du règlement sur la santé et la sécurité du travail à la CSST. Elle participe également à divers comités de travail en santé et sécurité, afin d'être à la fine pointe des développements.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal étant un employeur majeur au Québec, son adhésion permet d'apporter un appui d'importance au Conseil du patronat du Québec dans ses diverses représentations auprès des gouvernements, notamment dans les dossiers du

développement économique. Aussi, l'apport des spécialistes de la Ville à certains comités de travail du CPQ permet d'enrichir les discussions et faire valoir directement les besoins et les attentes de Montréal dans divers dossiers d'importance. De plus, la Ville bénéficie de l'expertise du CPQ en matière de ressources humaines.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à ce dossier sont prévus au budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette adhésion permet de formaliser le soutien de Montréal au Conseil du patronat du Québec ainsi qu'aux représentations qu'il effectue auprès des différentes instances gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Le : 2016-06-06



Dossier # : 1167044002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes pour l'année 2016 - Dépense de 15 000 \$.

Il est recommandé:

1. D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes de 15 000 \$.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-15 17:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167044002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes pour l'année 2016 - Dépense de 15 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en octobre 2010 à l’initiative de l’association Metropolis, de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et par 34 membres fondateurs (villes et réseaux de villes), le Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV) est une organisation politique internationale de renforcement des capacités financières des collectivités locales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1329 (29 juillet 2015) - Autoriser la Ville de Montréal à adhérer au Fonds mondial pour le développement des villes pour l'année 2015 et à agir en tant que vice-président de l’organisation - Dépense de 15 000 \$.
CE11 0974 (22 juin 2011) - Accorder une contribution de 10 000 Euros (14 234 \$) à même le budget de la Direction des affaires institutionnelles au Fonds mondial pour le développement des villes.

DESCRIPTION

Le FMDV répond au besoin exprimé par les gouvernements locaux d'avoir accès à des outils de financement:

- opérationnels et performants d’assistance à la maîtrise d’ouvrage, pour l'accompagnement en expertise financière, durable et viable et des projets portés par les collectivités territoriales;
- adaptés aux besoins et réalités spécifiques des territoires, aux capacités et compétences des équipes administratives et de leurs partenaires locaux;
- indépendants vis-à-vis des gouvernements, du secteur privé, des agences de développement et des grands bailleurs de fonds internationaux afin d’agir en fonction des orientations définies par les autorités locales elles-mêmes.

À ce titre, le FMDV apporte expertise technique et d'ingénierie financière dans l’ensemble du processus des projets de développement urbain.

De plus le FMDV travaille auprès des gouvernements locaux, métropolitains et régionaux pour le développement d'outils de financement en matière de changement climatique.

Basé à Paris, le FMDV est présent, à travers ses bureaux régionaux, en Afrique, en Asie et en Amérique Latine afin d'agir au plus près de ses membres et des projets de territoire sur lesquels il est engagé.

En octobre 2010, la Ville de Montréal avait participé à la fondation du FMDV. Après avoir quitté le FMDV en 2012, la Ville de Montréal a réintégré l'association suite à la mission du maire de Montréal en Europe en mai 2014. Cette décision fut officiellement entérinée lors du Conseil d'administration du FMDV à Hyderabad en Inde en octobre 2014. La Ville de Montréal est depuis vice-président de l'association.

Composition du Conseil d'administration:

Co-Présidence :

Ville de Paris, France, représentée par M. Patrick Klugman
Ville de Johannesburg, Afrique du Sud, représentée par M. Geoffrey Makhubo

Vice-Présidences Afrique et Moyen Orient

Ville de Dakar, Sénégal, représentée par M. Khalifa Abbacar Sall
Ville de Nilüfer, Turquie, représentée par M. Mustafa Bozbey
Ville de Machhad, Iran, représentée par M. Sayed Mohammad Mortazavi
Communauté Urbaine de Nouakchott, Mauritanie, représentée par Mme Maty Mint Hamady
District d'Abidjan, Côte d'Ivoire, représenté par M. Vincent N' Cho

Vice-Présidence Amérique du Nord

Ville de Montréal, Canada, représentée par M. Denis Coderre

Vice-Présidences Amérique latine

Région Métropolitaine de Santiago du Chili, Chili, représentée par M. Jaime Escudero
Ville de Porto Alegre, Brésil, représentée par M. José Fortunati

Vice-Présidences Région Europe

Aire Métropolitaine de Barcelone, Espagne, représentée par M. Alfred Bosch
Région de Bruxelles Capitale, Belgique, représentée par M. Jean-Luc Vanraes

Trésorier

Ville de Rabat, représentée par M. Mouhammed Sadiki

Directeur Exécutif : M. Jean-François Habeau

JUSTIFICATION

Depuis 2014, la Ville de Montréal a réintégré les associations de villes Metropolis et CGLU. L'implication de Montréal au sein de ces associations s'inscrit dans une démarche de positionnement de la Ville à l'échelle internationale et dans ses relations politiques avec des

gouvernements locaux des cinq continents. La participation de la Ville au sein du C.A. du FMDV cadre avec ce positionnement politique international entrepris depuis 2014. De plus, le maire de Montréal, comme vice-président, participe activement à la Leaders League du FMDV, chargée de mobiliser les acteurs internationaux dans le secteur des outils de financement en changements climatiques. Considérant que la Ville de Montréal est particulièrement active dans le secteur de la lutte aux changements climatiques, son rôle au sein du FMDV lui permet d'élargir cette orientation sur le plan international, ainsi que le renforcement des capacités financières des collectivités locales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes pour l'année 2016, de 15 000\$.

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu au Bureau des relations internationales. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette implication de la Ville de Montréal au sein de FMDV lui permet d'affirmer son positionnement à l'échelle internationale et de poursuivre son travail en matière de lutte aux changements climatiques et des outils de financement des gouvernements locaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LANGELIER
Conseiller en relations internationales

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-14

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Tél : 514 872-5753
Approuvé le : 2016-06-15



Dossier # : 1162577023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
QUE soit nommée Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 08:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162577023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est.

Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement de l'Est est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Est-de-L'île. Le PME MTL Est-de-L'île accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de d'Anjou, de Montréal-Nord, Saint-Léonard, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir d'un nouvel organisme, le PME MTL Est-de-L'île, dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommé par le conseil d'agglomération, seule la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ainsi, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération

de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de la nouvelle organisation est primordiale afin de ne pas retarder le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-04-04

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1160679014

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	-
Objet :	Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 juillet au 17 septembre 2016.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2016 - 5e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-17 14:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679014

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	-
Objet :	Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 juillet au 17 septembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la cinquième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2016. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 xxxx - du 15 juin 2016 - Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 21 août 2016.

- CE16 0750 - du 4 mai 2016 - Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 21 mai au 23 octobre 2016.
- CE16 0540 - du 6 avril 2016 - Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 avril au 30 août 2016.
- CE16 0224 - du 10 février 2016 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 5 mars 2016.
- CE15 1982 - 4 novembre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 9e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public
- CE15 1807 - 7 octobre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 8e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- CE15 1623 - 2 septembre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 7e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- CE15 1288 - 30 juin 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 6e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

DESCRIPTION

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 19 juillet au 17 septembre 2016. Ces événements sont :

- Jeux du Québec
- Coup d'envoi de la Coupe Rogers
- Triathlon International de Montréal
- Forum Social Mondial
- Under Pressure
- Montréal sous les étoiles
- One walk to conquer cancer
- Juri Course
- Cross Country McGill

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un(e) agent (e) de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.

- Des avis aux résidants et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidants à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Maryse BOUCHARD, 15 juin 2016
Guy CHARBONNEAU, 10 juin 2016
Dominique ARCHAMBAULT, 10 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-06-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-06-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-06-16



Dossier # : 1160093002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2016

Il est recommandé :

1. d'effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelles maximale de 1 300 000 \$ à la STM pour l'exercice financier 2016. Le versement de cette contribution municipale additionnelle est conditionnelle à l'adoption par la Ville ainsi que le conseil d'administration de la STM d'une entente de réalisation et de financement des travaux de réaménagement de l'édicule Cabot de la station de métro Atwater à l'automne 2016.
2. D'autoriser un virement budgétaire de 1 300 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le chapitre corporatif des contributions à la STM.
3. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 11:06

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160093002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'édicule de métro Atwater occupe un emplacement stratégique dans le square Cabot au coin des rues Sainte-Catherine Ouest et Atwater. Par son implantation et sa taille, l'édicule crée une barrière visuelle entre l'intersection et le reste du square contribuant ainsi au sentiment d'insécurité dans le square. De plus, les espaces intérieurs de l'édicule permettent la tenue d'activités illicites et d'incivilités contribuant au sentiment d'inconfort ou d'insécurité dans l'édicule, les escaliers et le tunnel qui y mène.

L'édicule Cabot de la station de métro Atwater constitue un enjeu de sécurité publique pour le secteur. À cet effet, les statistiques du poste de quartier 12 (SPVM) sont explicites. Elles indiquent que l'édicule Atwater situé au square Cabot est un lieu hautement problématique en termes de sécurité publique. En effet, 65 événements avaient été recensés en novembre dernier pour l'année 2013, 76 ont été recensés en 2012 et 44 en 2011. Ces événements incluent notamment des agressions armées, des voies de faits et des vols.

Les deux ailes (aires d'attente) ajoutées en 1995 à l'édicule sont particulièrement problématiques pour la sécurité publique. Non seulement elles créent des écrans visuels entre les rues avoisinantes et le square rendant la patrouille du square difficile, mais, de plus, elles offrent un lieu à l'abri des intempéries et des regards pour les activités illicites, telles que la vente de drogue. Pour ces raisons, la Ville et le SPVM demandent que l'aménagement de l'édicule soit revu. Cette demande vise la réduction de l'emprise de l'édicule et l'ajout du maximum de transparence dans le traitement des parois extérieures et intérieures de l'édicule.

Ce projet s'inscrit dans la foulée des travaux réalisés et à venir dans le secteur du square Cabot. Ceux-ci incluent sans s'y limiter le réaménagement du square lui-même et du trottoir nord de la rue Ste-Catherine, la construction d'un projet de condos au coin des rues Ste-Catherine et Lambert-Closse, la rénovation et l'agrandissement de l'église pentacostale située au coin Lambert-Closse et Tupper et le réaménagement de l'îlot de l'hôpital de Montréal pour enfants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0730 - 10 décembre 2015 - Adoption du budget de 2016 de la Société de transport de Montréal
CG15 0661 - 19 novembre 2015 - Approbation du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal
CG14 0550 - 12 décembre 2014 - Adoption du budget 2015 de la Société de transport de Montréal
CG14 0487 - 14 novembre 2014 - Approbation du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal
CG14 0089 - 27 février 2014 - Paiement d'une contribution municipale additionnelle de 16 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2013
CG14 0046 - 20 février 2014 - Adoption du budget 2014 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal
CG12 0450 - 13 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Société de transport de Montréal
CG11 0410 - 16 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de la Société de transport de Montréal
CG10 0473 - 17 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la Société de transport de Montréal
CG10 0108 - 25 mars 2010 - Contribution additionnelle à la STM en 2009
CG10 0022 - 26 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 de la Société de transport de Montréal
CG08 0613 - 11 décembre 2008 - Adoption du budget 2009 et du PTI 2009-2010-2011 de la Société de transport de Montréal
CG08 0600 - 27 novembre 2008 - Contribution additionnelle à la STM en 2008
CG07 0468 - 13 décembre 2007 - Adoption du budget 2008 et du PTI 2008-2009-2010 de la Société de transport de Montréal
CG07 0509 - 20 décembre 2007 - Comblement des déficits cumulés au 31 décembre 2006 et du déficit anticipé 2007 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

Une contribution financière municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ sera versée à la STM afin de réaliser les travaux suivants à l'édicule Cabot de la station de métro Atwater:

- Élimination des agrandissements triangulaires ajoutés dans les années 1990;
- Reconstruction de la dalle et des murs de fondation;
- Remplacement complet de l'enveloppe de l'édicule (toit et murs extérieurs);
- Réfection des finis de plancher et muraux;
- Réaménagement des locaux techniques;
- Nouvelle salle du personnel;
- Mise à niveau des équipements mécaniques et électriques;
- Nouvelle signalétique.

Tous les traitements de surface du square Cabot (trottoirs, sentiers, mobilier etc) qui seront endommagés lors des travaux seront reconstruits tel que l'existant. De plus, les nouvelles surfaces créées en raison de la réduction de l'emprise de l'édicule seront aménagées en conformité avec l'existant.

JUSTIFICATION

Le projet de réaménagement de l'édicule Cabot se fait à la demande de la Ville. Une contribution financière de la part de la Ville est donc requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de réaménagement de l'édicule Atwater sera financé conjointement par la Ville et la STM. La Ville contribuera 1,3 M\$ à la réalisation de ce projet (services professionnels et travaux) tandis que la STM contribuera 1,99 M\$ (services professionnels et travaux). La portion de la Ville se fera sous forme de paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2016.

Le versement de cette contribution municipale additionnelle est conditionnelle à l'adoption par la Ville ainsi que le CA de la STM d'une entente de réalisation et de financement à l'automne 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de réaménagement de l'édicule Cabot de la station de métro Atwater permettra d'améliorer la sécurité de l'édicule et de ses abords en réduisant l'emprise au sol de l'édicule et en augmentant sa transparence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La STM et l'arrondissement de Ville-Marie mettront en place une stratégie de communication conjointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Études techniques

Juin 2016 : Présentation au CCU de l'arrondissement de Ville-Marie

Septembre 2016 : Adoption de l'entente de réalisation et de financement entre l'arrondissement de Ville-Marie et la STM

Bureau de projet infrastructures métro de la STM

Fin juin 2016 : Plans et devis finaux (100 %)

Septembre 2016 : Réouverture de l'édicule de Maisonneuve

Début août 2016 : Lancement de l'appel d'offres

Automne 2016 : Octroi du contrat des travaux par le CA de la STM

Automne 2016 : Début des travaux

Été 2017 : Fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie MAYES
Conseillère en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-17

Louis-François MONET
Chef de division - Bureau de projets du centre
-ville

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1160879002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 11 880,63 \$ (incluant les taxes) provenant d'une commandites d'Hydro Québec et d'un remboursement de la Caisse de sécurité des artistes. Autoriser une dépense supplémentaire de 11 880,63 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte.

Il est recommandé :

1. d'accepter le revenu supplémentaire de 11 880,63 \$ provenant d'une commandites d'Hydro Québec et d'un remboursement de la Caisse de sécurité des artistes pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle de La Roulotte à l'été 2016.
2. d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces activités.
3. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-22 12:03

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160879002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 11 880,63 \$ (incluant les taxes) provenant d'une commandite d'Hydro Québec et d'un remboursement de la Caisse de sécurité des artistes. Autoriser une dépense supplémentaire de 11 880,63 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1952, le théâtre La Roulotte sillonne les parcs de la Ville pour présenter aux jeunes Montréalais et à leurs parents une représentation de théâtre plein d'humour et de folie. Fondé par Paul Buissonneau, le théâtre La Roulotte est en fait le plus vieux théâtre pour enfants au Québec. Depuis 63 ans, il a permis à plusieurs générations et plus d'un million de jeunes d'avoir un premier contact avec la magie du théâtre. La production du théâtre La Roulotte est réalisée par la Ville de Montréal en collaboration avec l'École nationale de théâtre du Canada et le Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Elle permet chaque été à de jeunes finissants en théâtre issus de ces deux écoles d'acquérir une première expérience professionnelle. La production de La Roulotte circule annuellement dans différents parcs des arrondissements montréalais qui en assument, en partie, les coûts. Le Service de la culture assume, pour sa part, les coûts de production du spectacle à même un budget réservé à la programmation estivale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1333 : 29 juillet 2015 : Accepter un revenu supplémentaire de 22 995 \$ (incluant les taxes) provenant de commandites de Wawanesa et de Hydro Québec. Autoriser une dépense supplémentaire de 20 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte.

DESCRIPTION

Hydro-Québec a décidé d'offrir une commandite de 10 000\$ (+ taxes) en échange de visibilité pour une deuxième année. Le montant de 10 000 \$ servira à couvrir les dépenses supplémentaires entourant la production de La Roulotte et permettra ainsi de maintenir une qualité de production constante tout en assurant de bonnes conditions de travail aux artistes participants malgré les augmentations inhérentes des coûts de production. De plus, cette augmentation permettra de financer le concours d'auteur pour La Roulotte 2017. La caisse de sécurité des artistes a de son côté remboursé un montant de 383.13 \$ pour des frais copar payés en trop.

JUSTIFICATION

Ces montants supplémentaires permettent au Théâtre La Roulotte de bonifier les cachets des interprètes et de l'ensemble de l'équipe de production ainsi que le budget général de production.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente de commandite avec Hydro-Québec et le remboursement de la caisse de sécurité des artistes soit, une somme de 11 880,63\$ est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette dépense additionnelle provenant d'une commandite d'Hydro-Québec et du remboursement de la caisse de sécurité des artistes sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à la production de la nouvelle création du Théâtre La Roulotte, notamment pour améliorer le cachet des artistes et concepteurs.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diversité et le dynamisme culturel ainsi que la solidarité des milieux culturels avec les communautés locales sont au coeur des projets du présent sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Grâce à l'appui d'Hydro-Québec, nous pourrions maximiser le potentiel du théâtre La Roulotte et des activités de tout la programmation estivale et permettre ainsi, l'atteinte de nos objectifs :

- Offrir à la population montréalaise une programmation estivale de grande qualité;
- Appuyer les artistes de la relève;
- Sensibiliser le grand public à des formes d'expressions culturelle novatrices;
- Permettre l'accès au plus grand nombre de Montréalais des oeuvres de haute notoriété
- Poursuivre, en collaboration avec le CEAD et les écoles partenaires, un concours d'auteur pour la production de la Roulotte 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai à juin 2016 : Mise en production du spectacle La Roulotte (Les déculottés)

28 juin 2016 : Première représentation de la pièce

Mai 2016 : choix du lauréat du concours d'auteur pour la production 2017

Fin juin au 23 août : Représentations (49) dans les parcs de la ville du spectacle de La Roulotte

Automne 2016 : Remise du prix à l'auteur gagnant du concours

2016 : paiement des droits d'auteur du gagnant 2017 et mise en place du concours auteur 2018 en collaboration avec le CEAD

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-14

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-06-22



Dossier # : 1167229002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 20 000 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais de Montréal pour bonifier l'illumination du Jardin japonais durant l'événement Jardins de lumière 2016. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel.

Il est recommandé:

1. d'accepter une contribution financière de 20 000 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais de Montréal pour bonifier l'illumination du Jardin japonais durant l'événement "Jardins de lumière 2016";
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-23 18:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167229002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 20 000 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais de Montréal pour bonifier l'illumination du Jardin japonais durant l'événement Jardins de lumière 2016. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, le Jardin botanique présente, à l'automne, l'événement « Jardins de lumière », qui attire chaque année plus de 200 000 visiteurs. Cet événement rassemble « La Magie des lanternes », présentée depuis de nombreuses années au Jardin de Chine, et la beaucoup plus récente mise en lumière du Jardin japonais.

L'an dernier la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais nous a remis la somme de 10 000 \$ pour l'acquisition de matériel audiovisuel pour projeter, sur la façade extérieur du Pavillon japonais, une oeuvre vidéo sur le cycle des saisons, qui a été très populaire auprès des visiteurs et dont nous avons reçu beaucoup de commentaires positifs. Aussi, la Fondation souhaite réitérer et bonifier l'expérience cette année.

La mission de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais est de contribuer financièrement aux activités du Pavillon japonais. Réuni le 19 avril dernier, le conseil d'administration de la Fondation a voté l'octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ pour bonifier l'illumination du Jardin japonais en 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15-1439 (13 août 2015): Accepter une contribution de 10 000 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais pour bonifier l'illumination du Jardin japonais durant l'événement Jardins de lumière 2015. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel (1153815004).

DESCRIPTION

Cette année, la contribution offerte par la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais de Montréal permettra de fabriquer trois (3) installations artistiques réalisées avec des tiges de bambou illuminées. Elle permettra également d'utiliser de nouveau le matériel audiovisuel acquis l'an passé afin de créer une nouvelle oeuvre qui sera projetée sur la façade extérieure du Pavillon japonais, en début de parcours.

JUSTIFICATION

Dans le respect des cultures, l'expérience de visite offerte au Jardin japonais durant "Jardins de lumière" se veut tout à fait distincte de celle offerte au Jardin de Chine. La thématique développée cette année pour bonifier l'expérience de visite au Jardin japonais s'articule autour du rythme. En voulant faire vivre les visiteurs « au rythme du Jardin japonais », on souhaite les inciter à ralentir le pas pour mieux découvrir et apprécier les différents attraits qui leur sont présentés. L'ajout d'installations artistiques le long du parcours et la nouvelle œuvre audiovisuelle sont deux principales interventions prévues à cette fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais, soit une somme de 20 000 \$, est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant d'une contribution de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à la bonification de l'illumination du Jardin japonais durant l'événement Jardins de lumière 2016.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les installations artistiques seront réalisées en bambou naturel, avec des modules DEL de très longue durée. La nouvelle œuvre audiovisuelle sera projetée à l'aide du matériel acquis l'année dernière, muni de composantes de longue durée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution, le Jardin botanique ne pourra pas bonifier l'expérience au Jardin japonais, privant le visiteur d'un nouvel attrait.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'événement Jardins de lumière, qui débutera le 2 septembre prochain, fera l'objet d'une campagne de communication (publicité / relations de presse).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2016 : fabrication des modules et réalisation de l'œuvre audiovisuelle
1 septembre 2016 : lancement officiel de Jardins de lumière
2 septembre 2016 : ouverture au public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia DANDANEAU
Agente culturelle, Jardin et Pavillon japonais

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

René PRONOVOST
Chef par intérim du Jardin botanique de
Montréal

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2016-06-23



Dossier # : 1162618003

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 123 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues, vers le budget de fonctionnement du Service des communications, pour l'année 2016, afin de soutenir la campagne de communication de Mobilité Montréal qui se tiendra en août et en septembre 2016, nécessitant un montant de 135 000 \$ incluant les taxes applicables.

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 123 000\$, nécessitant un montant de 135 000 \$ incluant les taxes applicables, en provenance des dépenses contingentes imprévues, vers le budget de fonctionnement du Service des communications, pour l'année 2016, afin de soutenir la campagne de communication de Mobilité Montréal qui se tiendra en août et en septembre 2016.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-21 11:13

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162618003

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 123 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues, vers le budget de fonctionnement du Service des communications, pour l'année 2016, afin de soutenir la campagne de communication de Mobilité Montréal qui se tiendra en août et en septembre 2016, nécessitant un montant de 135 000 \$ incluant les taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de l'année 2016, la Ville de Montréal et ses arrondissements réaliseront plus de 400 chantiers. À cela s'ajoutent les chantiers des autres donneurs d'ouvrage dont les services d'utilité publique, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et la Société Les Ponts Jacques-Cartier Champlain incorporée (PJCCI). Tous ces chantiers occasionnent des entraves à la circulation. Afin de pallier à la congestion routière, Mobilité Montréal, un regroupement de 19 partenaires dont fait partie la Ville de Montréal, lancera une campagne de communication qui encouragera les alternatives à l'auto solo. Le covoiturage, le transport actif et collectif ainsi que le télétravail sont autant de solutions qui peuvent faciliter les déplacements dans un contexte où les chantiers sont nombreux.

En tant que partenaire important et puisque la majorité des chantiers qui seront réalisés sur son territoire sont sous sa responsabilité, la Ville de Montréal souhaite soutenir la campagne de Mobilité Montréal, pilotée et financée entièrement par le gouvernement du Québec. Ainsi, elle désire réaliser une campagne publicitaire sur les ondes de l'ensemble des radios privées francophones et anglophones de la grande région métropolitaine, aux heures de pointe du matin et du soir, afin de rejoindre le plus grand nombre d'usagers de la route, surtout ceux qui sont touchés par les travaux du Projet Bonaventure, de l'échangeur Turcot et du pont Champlain, un secteur fortement impacté par les chantiers. Cette campagne, qui s'étendra du 22 août au 19 septembre 2016, encouragera les automobilistes à planifier leurs déplacements à partir des informations mises à leur disposition sur le site web de Mobilité Montréal. La Ville profitera également de l'occasion pour faire la promotion des mesures qu'elle met de l'avant pour atténuer l'impact de ses travaux et des alternatives à l'auto solo.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

La campagne publicitaire radio, que souhaite réaliser la Ville de Montréal, est complémentaire à la campagne de communication de Mobilité Montréal. Les efforts de la Ville seront concentrés sur quatre semaines, soit pendant la période de la rentrée, et au moment de l'année où la circulation se densifie sur le réseau routier.

Le budget, administré dans le respect des orientations de gestion du Service des communications, permettra d'assumer les coûts nécessaires au déploiement d'une campagne publicitaire radio, non récurrente, financée par la Ville.

JUSTIFICATION

Le Service des communications possède les ressources professionnelles pour réaliser différentes opérations de communication liées à la réalisation d'une campagne publicitaire ayant pour objectif de sensibiliser les usagers de la route aux alternatives à l'auto solo, d'induire des changements de comportements et de modes de transport, puis d'augmenter le taux de fréquentation du site web de Mobilité Montréal dont la Ville est l'un des partenaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2016, les crédits budgétaires nécessaires aux opérations de communication liées à la campagne publicitaire radio en soutien à la campagne de communication de Mobilité Montréal n'ont pas été prévus au budget du Service des communications. En conséquence, les crédits nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration, donc il n'y aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Le Service des communications étant une unité visée par le Règlement sur les dépenses mixtes d'administration générale, le budget demandé devra provenir à 51,2% du compte des dépenses contingentes d'administration d'agglomération et 48,8% du compte corporatif, soit les taux prévus au Règlement pour l'année 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation du virement budgétaire de 123 000 \$, nécessitant un montant de 135 000 \$ incluant les taxes applicables, la Ville de Montréal ne pourrait pas lancer la campagne publicitaire, tel que souhaité.

La campagne publicitaire radio, suggérée par la Ville, vise à renforcer les messages qui seront véhiculés dans le cadre de la campagne de communication de Mobilité Montréal. La Ville souhaite déployer tous les efforts nécessaires pour faciliter les déplacements des usagers de la route, lors de la rentrée, en leur présentant toutes les alternatives qui s'offrent à eux. Sans le financement demandé, les efforts auraient une moins grande portée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La campagne publicitaire de la Ville de Montréal sera diffusée, sur les ondes des radios privées de la grande région de Montréal, du 22 août au 19 septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carline AUGUSTE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Louise M TREMBLAY
C/d aff.pub.<<ssmi>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Tél : 514 872-3275
Approuvé le : 2016-06-16



Dossier # : 1163907001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 35 000 euros (+/- 50 000 \$) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations gouvernementales et municipales en vue du dernier paiement dans le cadre de l'étude économique que la Ville de Montréal a donné à l'OCDE en 2015.

Il est recommandé:

- 1. D'autoriser un virement budgétaire de 35 000 euros (+/- 50 000 \$) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations gouvernementales et municipales;**
- 2. D'honorer la dernière facture de l'OCDE relativement au rapport Montréal : Métropole de talent;**
- 3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.**

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-27 15:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163907001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 35 000 euros (+/- 50 000 \$) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations gouvernementales et municipales en vue du dernier paiement dans le cadre de l'étude économique que la Ville de Montréal a donné à l'OCDE en 2015.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'une rencontre en juin 2014 entre le Secrétaire général de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), M. Angel Gurría et le Maire de Montréal, M. Denis Coderre, dans le cadre du Forum international des Amériques, l'OCDE a proposé à la Ville de Montréal une étude qui serait une déclinaison, sur la région de Montréal du rapport de l'OCDE intitulé : «*Stratégie d'emploi et de compétences au Canada*» .

L'étude a débuté en avril 2015 suite au dépôt d'un sommaire décisionnel qui a été approuvé par le conseil d'agglomération en mars 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0179 - 23 février 2015 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) pour réaliser une étude économique sur Montréal, pour un montant de 105 000 Euros (± 150 000 \$ CAN), taxes incluses

DESCRIPTION

Il avait été prévu de déboursier la totalité du coût de l'étude en 2015. Toutefois d'un commun accord entre la ville et l'OCDE, il a été décidé de poursuivre les rencontres et les analyses dans le cadre de l'étude sus-mentionnée, jusqu'à début 2016. Le rapport final a donc été déposé au mois de mai 2016 à la satisfaction de la ville, c'est pourquoi le dernier paiement a été suspendu jusqu'au dépôt du rapport, et doit donc être déboursé en 2016.

JUSTIFICATION

La Ville a reçu le rapport favorablement et ce dernier correspond aux termes de références discutés entre l'OCDE et la Ville de Montréal. Le dernier paiement doit donc être déboursé à présent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2016, les crédits de 35 000 euro (environ 50 000 \$) nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration. Ce dossier ne comporte donc aucune incidence sur le cadre financier de la ville de Montréal.

Cette dépense sera assumé à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

Le rapport a été présenté en conférence de presse le 14 juin 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marina FRANGIONI
Conseillère économique

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Le : 2016-06-20



Dossier # : 1167286003

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 274 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications pour l'année 2016, afin de réaliser une campagne de sensibilisation à la réglementation municipale en gestion animalière sur l'ensemble du territoire, nécessitant un montant de 300 000\$ incluant les taxes applicables.

Il est recommandé d'autoriser un virement budgétaire de 274 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications pour l'année 2016, afin de réaliser une campagne de sensibilisation à la réglementation municipale en gestion animalière sur l'ensemble du territoire, nécessitant un montant de 300 000\$ incluant les taxes applicables.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-28 16:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167286003

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 274 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications pour l'année 2016, afin de réaliser une campagne de sensibilisation à la réglementation municipale en gestion animalière sur l'ensemble du territoire, nécessitant un montant de 300 000\$ incluant les taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

La gestion animalière sur le territoire montréalais est une priorité de l'administration municipale. La Ville souhaite interpeller les citoyens propriétaires et futurs propriétaires d'animaux de compagnie sur le respect du règlement sur le contrôle des animaux.

Dans son souci de contrôle des nuisances, le règlement met l'accent sur les responsabilités du propriétaire et établit un certain nombre de règles de conduite et de civisme qui assurent la sécurité des citoyens, la quiétude et la propreté de l'espace public. Les arrondissements veillent à son application.

La Ville de Montréal souhaite ainsi développer une campagne de sensibilisation à la réglementation en gestion animalière sur l'ensemble de son territoire et à prévenir les infractions telles que : l'absence de permis animalier et du port de la médaille, les animaux laissés en liberté ou non contrôlés, la malpropreté, la nuisance causée par des aboiements et les cas de morsures entre autres.

L'axe de communication pour la campagne est : Être responsable de son animal est une obligation. L'obtention d'un permis animalier valide de même que la tenue en laisse et le contrôle de son animal sur la voie publique sont obligatoires à Montréal.

Ce permis permet d'établir ainsi un registre des animaux sur l'ensemble du territoire.

La campagne qui sera développée par le Service des communications cet été vise à :

- 1 — Rappeler l'obligation d'avoir un permis animalier pour son animal de compagnie sous peine de contravention
- 2 — Changer les comportements en augmentant la sensibilisation sur le terrain
— *Appuyer le Service de la concertation des arrondissements, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les arrondissements dans leurs actions opérationnelles par la production d'outils de communication terrain.*
- 3 — Changer les comportements en déployant un plan média majeur sur le territoire.
— *déployer de manière conséquente et appuyée un plan média qui permettra de rejoindre tant les publics francophone qu'anglophone et allophone sur le territoire.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Autoriser un virement budgétaire de 300 000\$ taxes incluses, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser une campagne de sensibilisation à la réglementation municipale en gestion animalière sur l'ensemble du territoire.

Le budget, administré dans le respect des orientations de gestion du Service des communications, permettra d'avoir recours, sur une base ponctuelle, aux services professionnels et techniques de collaborateurs externes possédant une expertise avancée dans la conception d'éléments graphiques, en stratégie sur les médias sociaux et dans la production d'outils de communication. Le budget permettra également de mettre en place un plan média d'envergure sur l'ensemble du territoire.

JUSTIFICATION

Le Service des communications souhaite développer et réaliser des opérations de communication en lien avec les actions qui seront entreprises par le Service de la concertation des arrondissements et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en matière de gestion animalière et d'accroître le respect du Règlement sur le contrôle des animaux. Afin d'assurer une présence efficace de la Ville, le budget alloué permettra de déployer des actions de communication de masse, d'accroître la fréquence des actions entreprises et de rejoindre efficacement les publics ciblés. Toutefois, le Service des communications ne dispose pas d'un budget pour réaliser ces opérations qui ne figuraient pas au budget 2016.

Ce transfert budgétaire est nécessaire afin de doter le Service des communications d'un budget de réalisation pour cette campagne d'envergure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2016, les crédits budgétaires nécessaires aux opérations de communication pour la réalisation de cette campagne n'ont pas été prévus au budget du Service des communications. En conséquence, les crédits nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration, donc il n'y aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation et le déploiement de cette campagne de communication introduisent la notion d'outil de communication durable et accessible. Durant l'élaboration et le déploiement de

cette campagne, des éléments tels que l'emploi de matériaux recyclés ou recyclables seront privilégiés.

Cette campagne s'inscrit aussi dans le cadre de la politique d'accessibilité universelle quant à la diffusion des messages de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin:

— Idéation, conception et validation des éléments de la campagne

Juillet et août :

- Déploiement d'un plan média
- Diffusion web, médias sociaux et radio
- Relations de presse renforcées

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUFORT, Direction générale

Guylaine BRISSON, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Alain DUFORT, 27 juin 2016

Guylaine BRISSON, 27 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chloé ROUMAGÈRE
Chargée de communications

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-27

Isabelle MARNIER
Chef de division communication marketing

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Tél : 514 872-5753

Approuvé le : 2016-06-27



Dossier # : 1163905001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 11 au 12 juillet 2016, à Toronto, afin d'effectuer une visite du Centre de contact 311. Montant estimé : 660,10 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 11 au 12 juillet 2016, à Toronto, afin d'effectuer une visite du Centre de contact 311 - montant estimé : 660,10 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-30 09:13

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1163905001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 11 au 12 juillet 2016, à Toronto, afin d'effectuer une visite du Centre de contact 311. Montant estimé : 660,10 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de "réingénierie" du service 311 de Montréal, une visite est organisée au Centre de contact 311 de la Ville de Toronto, ce dernier étant le plus important en termes de volumes et de performance au Canada. L'objectif est d'analyser les meilleures pratiques de gestion d'un centre de contact 311 et de comprendre la coordination qui s'opère avec les équipes terrains de la deuxième ligne (ex. : travaux publics, parcs, cour municipale, etc.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les cinq volets qui seront examinés au cours de cette visite sont :

1. Les mécanismes de gestion dans le Centre de contact 311
2. Les outils technologiques utilisés et leurs bénéfices
3. La formation auprès des agents 311 et la structure d'encadrement
4. La coordination avec les opérations de la 2e ligne
5. Est-ce que le 311 est un service qui alimente des décisions administratives et/ou politiques.

JUSTIFICATION

Mme Anie Samson est invitée à titre d'élue responsable des services aux citoyens au comité exécutif. Sa présence est requise afin qu'elle puisse prendre connaissance des bonnes pratiques utilisées dans ce centre, lesquelles pourront servir de modèle pour celui de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	660,10 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'amélioration du Service 311 est une priorité pour la Ville de Montréal. Comme il s'agit de la porte d'entrée privilégiée des Montréalais et Montréalaises à la ville, cette visite apportera une compréhension accrue de ce service qui sera utile pour la réforme du 311 présentement en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-23

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-06-28



Dossier # : 1164386003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43 ^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5380-02

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 833 349 à 5 833 375 inclusivement tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan Q-129 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 11 février 2016, sous le n° 1663 de ses minutes, dossier n° 21993.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-07 12:48

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164386003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5380-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (27). Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan Q-129 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéros 5 833 349 à 5 833 375 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, un seul propriétaire a refusé sur 27 riverains.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro Q-129 Pointe-aux-Trembles ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 156 195, 1 156 202 et 1 156 204 :

Par une cession de Mme Thérèse H. Beardsell, suivant un acte intervenu devant M^e J. A. Henri Deguay, notaire, sous le numéro 3408 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 10 avril 1917, sous le numéro 76 793 (MTL).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 833 349 à 5 833 375 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 5 833 349 à 5 833 351, 5 833 362 à 5 833 365, 5 833 366 ptie, 5 833 367 à 5 833 374 et 5 833 375 ptie tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, délimitée par les lettres ANPQRFSTWZMA, tel qu'identifiés au plan Q-129 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 11 février 2016, sous le n° 1663 de ses minutes, n° de dossier 21993.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Daniel DESHAIES, 25 avril 2016
Stéphane ROBITAILLE, 13 avril 2016
Sylvie BLAIS, 13 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-13

Suzie DESMARAIS
Chef d'équipe - conseillère en immobilier et
expertise immobilière, en remplacement de
M. Denis Sauvé, chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-06-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-06-07



Dossier # : 1166826003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte- des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement modifiant le *R èglement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049)* afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-16 16:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166826003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle.

CONTENU

CONTEXTE

Il est proposé d'adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle tels les garderies, écoles et centres hospitaliers.

Les modifications proposées font suite à l'analyse des demandes visées par le règlement 14-049 sur une période de 10 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement, le 30 mars 2015. Au courant de cette période, un total de 20 demandes ont été visées par le règlement. Aussi, certains constats ont pu être observés suite à l'analyse du règlement et des différents cas.

Tout projet de nouvelle construction de garderies, d'écoles et de centres hospitaliers se qualifie comme projet de redéveloppement et des frais de parcs doivent être assumés. À titre d'exemple, un projet de nouvelle garderie qui s'implante sur un terrain vacant pourrait devoir payer une somme très importante en frais de parcs. Il s'agit d'équipements collectifs et institutionnels reconnus pour leur rôle bénéfique dans une communauté.

Au courant des derniers mois, des citoyens ont signifié leur mécontentement quant à l'imposition de frais de parcs, et ce, principalement lors de demandes de conversion de duplex et de triplex existants en copropriété divise.

Une iniquité subsiste entre les frais exigés pour les petits bâtiments de deux ou trois logements et les projets immobiliers de moyenne et grande ampleur. À titre d'exemple, la transformation d'un duplex en copropriété divise génère un paiement de près de 10 000\$ par logement, alors que les projets de plus grande envergure (ex. 20 à 100 logements) génèrent des revenus variant de 800\$ à 4000\$ par logement.

À titre indicatif, des 20 demandes étudiées, 7 n'auraient pas nécessité de frais de parcs si les modifications proposées dans le présent sommaire avaient été en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0368 - Le 23 mars 2015 - Adoption du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Dossier 1141462012)

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à soustraire du règlement 14-049 les immeubles de 3 logements et moins lors de leur conversion en copropriété divise, ainsi qu'à soustraire les projets de redéveloppement dont l'utilisation principale projetée est l'une des suivantes: garderie, école primaire et préscolaire, école secondaire, collège d'enseignement général et professionnel, université, centre de services de santé et de services sociaux ou centre hospitalier.

JUSTIFICATION

Considérant l'important poids financier que représentent les frais pour fins de parcs sur les propriétaires de duplex et de triplex désirant les convertir en copropriété divise;
Considérant que des projets tels garderies, écoles ou de centres hospitaliers sont des équipements collectifs et institutionnels bénéfiques pour la communauté;
Considérant les commentaires reçus des citoyens au courant des derniers mois;
Considérant que ces modifications ne compromettent pas significativement l'augmentation du financement en vue de l'acquisition de terrains, l'aménagement et la mise à niveau des parcs et espaces verts de l'arrondissement;
La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sur la période de 10 mois étudiée, cette modification représente près de 177 724\$ qui n'aurait pas été visé par le règlement s'il excluait les bâtiments de trois logements et moins ainsi que les garderies, écoles et centres hospitaliers, sur un montant total de près de 1 381 419\$ visé par le règlement, ce qui représente 13% du budget.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées ne compromettent pas l'augmentation du financement dédié aux parcs et espaces verts tout en assurant un meilleur équilibre avec la capacité financière des citoyens et des établissements à vocation collective.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié et une consultation publique aura lieu conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 7 mars 2016: Adoption d'une résolution de transmission par le conseil d'arrondissement demandant l'adoption du règlement par le conseil municipal
- 6 avril 2016: Présentation au comité exécutif dans le but d'inscrire le projet à l'ordre du jour du conseil municipal
- 18 avril 2016: Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal
- avril 2016: Publication d'un avis annonçant l'assemblée publique de consultation
- mai 2016: Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement
- mai 2016: Transmission du procès verbal de la consultation publique ainsi que du projet de règlement final
- juin 2016: Présentation du dossier au comité exécutif dans le but d'inscrire le règlement final à l'ordre du jour du conseil municipal
- juin 2016: Adoption du règlement final par le conseil municipal
- juillet 2016: Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux articles 117.1 à 117.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ , chapitre A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1163520006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026)

II EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-09 14:51

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1163520006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a reçu le mandat des élu-es de l'arrondissement à l'effet d'exempter les projets de logements sociaux ou communautaires de l'application du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026). De plus, suite à l'application de ce nouveau règlement entré en vigueur le 30 novembre 2014, certaines précisions ont été ajoutées à la demande de la Division des permis et de l'inspection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 27 0262 - 2 juillet 2014 : Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1).

CE14 1156 - 30 juillet 2014 : Recommander au conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1).

CM14 0840 - 18 août 2014 : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) ».

CE14 1587 - 15 octobre 2014 : Adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels à l'égard du territoire de

l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) ».

CM14 1046 - 28 octobre 2014 : Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) ».

DESCRIPTION

Les modifications apportées au Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (14-026) se résument comme suit :

1. Modifications à l'effet que le règlement ne s'applique pas dans les cas suivants :
 - regroupement de plusieurs lots (art. 2);
 - construction ou transformation d'un immeuble ayant pour effet la création de logements sociaux ou communautaires (art. 5);
2. Ajout de précisions à certains articles, tels que :
 - l'ajout du mot « réelle » au terme « valeur du site » (art. 3);
 - la modification d'un « terrain bâti » par « terrain occupé par un bâtiment principal dont la valeur est d'au moins 10 % de la valeur du terrain » (art. 6)
3. Ajout, dans le cas d'un projet particulier, d'une estimation de la valeur du site devant être établie par un évaluateur agréé mandaté par le conseil d'arrondissement (art. 3);
4. Ajout de l'exemption de la cession du 10 % de la valeur du site lors de l'identification cadastrale relative à un regroupement de lots ou lors d'une prescription acquisitive confirmée par un jugement de la cour.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande l'adoption du règlement modifiant le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (14-026) afin de :

- Exempter les projets de logements sociaux ou communautaires de l'application du règlement;
- Apporter des précisions à certains articles du règlement, suite à son application depuis novembre 2014.

En vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU), aucun avis du CCU n'est requis pour ce type de modification réglementaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement et avis publics dans les journaux locaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), aucun article de ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

- CA : Adoption d'une résolution demandant l'adoption du règlement par le CM
- CE : Inscription à l'ordre du jour du CM et recommander son adoption à une séance subséquente
- CM : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement
- Avis public annonçant la tenue d'une séance de consultation publique
- Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement
- CE : Prendre acte du procès-verbal de la séance de consultation publique et adopté, avec ou sans changement au règlement
- CM : Adoption du règlement
- Entrée en vigueur du règlement suite à la publication d'un avis public par le greffier de la Ville

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon ST-ONGE
Conseillère en aménagement - Aménagement
urbain et services aux entreprises

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Myriame BEAUDOIN
Directrice



Dossier # : 1166316015

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal".

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de
financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil
municipal", sujet à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-27 15:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316015

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal".

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans les grands parcs relevant de la compétence municipale de niveau corporatif. Ce règlement permettra de financer l'ensemble des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 pour le programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs. Ce nouveau règlement d'emprunt prendra le relais du règlement d'emprunt N° 15-079 préparé antérieurement par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et dont les fonds ont pratiquement tous été engagés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1270 - 27 octobre 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal" - (Règlement d'emprunt N° 15-079).

CG15 0199 - 26 mars 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil d'agglomération" - (Règlement d'emprunt N° 15-026).

CM15 0354 - 24 mars 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal" - (Règlement d'emprunt N° 15-028).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans les grands parcs relevant du conseil municipal.

JUSTIFICATION

Les fonds du précédent règlement d'emprunt seront pratiquement tous engagés en cours d'année pour la réalisation des projets inscrits à la première année du PTI 2016-2018. L'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le conseil municipal (CM), du règlement d'emprunt à portée globale, permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement dans les parcs de compétence de la ville centre du Réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents projets visés par le présent règlement d'emprunt sont inscrits à l'année 2017 du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet corporatif.
La période de financement n'excédera pas 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le financement des travaux d'aménagement ou de réaménagement des grands parcs relevant du conseil municipal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DRAPEAU
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Jean-François NADON
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-06-27



Dossier # : 1160390006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » dont les dépenses relèvent du conseil municipal.

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" pour des dépenses qui relèvent du conseil municipal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-27 12:52

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1160390006**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » dont les dépenses relèvent du conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (STI) fait l'acquisition du matériel informatique afin de contrer la désuétude des appareils et logiciels. Toutefois, lors de l'ajout d'employés, de l'identification de nouveaux besoins et lors de projets spécifiques, le STI laisse la responsabilité aux Services de faire les achats requis.
Le sommaire 1160390007 sera présenté simultanément pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération, le SGPI étant de compétence mixte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique pour les besoins supplémentaires du SGPI, besoins qui relèvent de la ville centrale.
L'acquisition du matériel et des logiciels respectera les règles d'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt utilisé actuellement sera fermé par le Service des finances à court terme. Ce nouveau règlement permettra de faire les acquisitions plus rapidement, surtout dans le contexte de la mise en place d'un Bureau de projet. Certains logiciels sont requis afin de mieux suivre la gestion des projets et de développer des indicateurs de performances. La gestion de l'information devient alors essentielle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités du SGPI sont de responsabilité mixte - centrale et agglomération - deux sommaires sont alors nécessaires afin de donner les bonnes répartitions budgétaires.

La période de financement ne doit pas dépasser 5 ans.

Ce projet est inscrit au PTI 2016-2018

Règlement

RCM xx-xxx 6101 7716xxx 803403 01909 57401 000000 0000 112522 000000 98001
00000 100 000,00 \$

Emprunt à long terme:

Emprunt

Règlement

RCM xx-xxx 6101 7716xxx 803403 01909 49200 000000 0000 112522 000000 98001
00000 (100 000,00) \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un nouveau règlement, des délais seront rencontrés pour fournir les équipements et logiciels requis pour l'optimisation des méthodes de travail, dont plus particulièrement la gestion de projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion Août 2016

Adoption du règlement Septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-10

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2016-06-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-06-20



Dossier # : 1160390007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" pour des dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-06-27 12:51

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1160390007**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (STI) fait l'acquisition du matériel informatique afin de contrer la désuétude des appareils et logiciels. Toutefois, lors de l'ajout d'employés, de l'identification de nouveaux besoins et lors de projets spécifiques, le STI laisse la responsabilité aux Services de faire les achats requis.
 Le sommaire 1160390006 sera présenté simultanément pour les dépenses qui relèvent de la ville centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique pour les besoins supplémentaires du SGPI, besoins qui relèvent de l'agglomération.
 L'acquisition du matériel et des logiciels respectera les règles d'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt utilisé actuellement sera fermé par le Service des finances à court terme. Ce nouveau règlement permettra de faire les acquisitions plus rapidement, surtout dans le contexte de la mise en place d'un Bureau de projet. Certains logiciels sont requis afin de mieux suivre la gestion des projets et de développer des indicateurs de performances. La gestion de l'information devient alors essentielle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le travail du Service de la gestion et de la planification immobilière est considéré comme une activité mixte au sens des responsabilités d'agglomération. Par exemple, le SGPI est

responsable des immeubles du SIM, du SPVM, de la Direction de l'eau potable et du Service de l'environnement.

La période de financement ne doit pas dépasser 5 ans.

Le projet est inscrit au PTI 2016-2018

Règlement

Règlement RCGxx-xxx

5001.5016XXX.803403.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 100 000\$

Emprunt

Règlement RCGxx-xxx

5001.5016XXX.803403.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 100 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un nouveau règlement, des délais seront rencontrés pour fournir les équipements et logiciels requis pour l'optimisation des méthodes de travail, dont plus particulièrement la gestion de projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion Août 2016

Adoption du règlement Septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-10

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2016-06-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-06-20

CE : 50.001
2016/07/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2016/07/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003

2016/07/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.004
2016/07/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.005
2016/07/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.001
2016/07/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.002

2016/07/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167210001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Niveau décisionnel modifié :	
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

Il est recommandé de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-06-27 14:53

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167210001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Niveau décisionnel modifié :	
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

Les 20 et 22 juin 2016, la Commission sur les finances et l'administration déposait son rapport de consultation et ses recommandations, respectivement au conseil municipal et au conseil d'agglomération, à la suite de l'étude publique concernant le rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0204 - Séance du 22 mars 2016 - Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2016
CM16 0360 - Séance du 24 mars 2014 - Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2016

DESCRIPTION

Le rapport de la commission est déposé à la suite de l'étude publique réalisée par la Commission sur les finances et l'administration. L'étude de ce dossier a nécessité la tenue de deux séances de travail : la première a été consacrée à la présentation du dossier (18 mai 2016) et la seconde à l'élaboration des recommandations par les commissaires (1er juin 2016).

Concernant la portion publique de l'étude, la commission a tenu au total deux séances publiques. La présentation du dossier a eu lieu le 31 mai 2016. Finalement, la commission a adopté ses recommandations le 8 juin 2016.

Le rapport a été déposé au conseil municipal le 20 juin et au conseil d'agglomération le 22 juin 2016.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'étude publique a nécessité la parution d'un avis public dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone, le 17 mai 2016. Ces avis précisaient l'horaire et les modalités de participation. Le rapport du vérificateur ayant été déposé aux assemblées du conseil municipal du 16 mai et du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et a pu être rendu public à ce moment.

Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès-Montréal, les bureaux d'arrondissement, l'Hôtel de ville de Montréal, les hôtels de ville des villes liées, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*. Le communiqué de presse a été transmis aux médias et une lettre d'invitation a été expédiée à plusieurs individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées. Le rapport de la commission a été déposé sur le site internet des Commissions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DEMERS
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-23

Yves SAINDON
Greffier et directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-06-27

**Dossier # : 1160640002**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport « Portrait des logements accessibles et adaptés dans le parc de logements sociaux et communautaires de l'Agglomération de Montréal»; en autoriser la transmission à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, à titre de réponse du comité exécutif à la recommandation no 12 de la Commission à l'issue de son étude de 2013 des bilans et plan d'action en accessibilité universelle.

Attendu que la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire a complété le mandat de produire un rapport sur les logements accessibles et adaptés dans le parc de logements sociaux et communautaires de l'Agglomération de Montréal,
Attendu que ce mandat faisait suite à une recommandation de la Commission permanente du Conseil sur le développement social et la diversité montréalaise, à l'issue de son étude des bilans et plan d'action en accessibilité universelle,
Je recommande de prendre connaissance de ce rapport et d'en autoriser la transmission à la Commission.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-14 11:06**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160640002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport « Portrait des logements accessibles et adaptés dans le parc de logements sociaux et communautaires de l'Agglomération de Montréal»; en autoriser la transmission à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, à titre de réponse du comité exécutif à la recommandation no 12 de la Commission à l'issue de son étude de 2013 des bilans et plan d'action en accessibilité universelle.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de son étude du bilan 2009-2011 et du plan d'action en accessibilité universelle 2012-2014 de la Ville, la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise avait, à sa recommandation R-12, demandé «Que la Direction de l'habitation en collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal et les autres instances impliquées dans le logement social, à savoir notamment les gouvernements du Québec et du Canada, transmette un portrait recensant le nombre de logements adaptés et accessibles en vue de s'assurer, entre autres, d'une répartition équitable des logements sur l'ensemble du territoire montréalais». Le Comité exécutif avait ultérieurement mandaté la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire pour dresser un portrait du parc montréalais des logements sociaux adaptés et accessibles.

En parallèle, la commission du logement social de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a été mandatée pour réaliser un plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable pour la période 2015-2020. Il est prévu, dans ce plan d'action, qu'un inventaire des logements sociaux accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles soit réalisé pour le territoire des 82 municipalités formant la CMM.

La Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal ont donc décidé d'unir leurs efforts pour produire ce premier inventaire des logements accessibles dans le parc des logements sociaux et communautaires de l'agglomération de Montréal. Précisons qu'un

pareil inventaire n'avait jamais été établi auparavant. La production de cet inventaire a été possible grâce à la collaboration de l'Office municipal d'habitation de Montréal, de la Société d'habitation et de développement de Montréal, de la Corporation d'Habitation Jeanne-Mance, de partenaires gouvernementaux (Société d'habitation du Québec et Société canadienne d'hypothèques et de logement) et de partenaires communautaires (Réseau québécois des OBNL d'habitation, Fédération des coopératives d'habitation inter municipale de Montréal).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur le bilan d'accessibilité universelle; Recommandations, 9 juin 2013.

DESCRIPTION

Le rapport constitue une première démarche pour recenser les diverses formules de logement pouvant répondre à ces personnes : logements accessibles (ce qui réfère à un parcours sans obstacle), logements adaptables ou avec adaptations mineures, et logements adaptés (adaptations majeures en fonction de besoins précis des occupants). Ces logements ont été dénombrés par type de bailleur social (sociétés publiques, coopératives et organismes à but non lucratif) et, lorsque les données le permettent, par territoires d'arrondissements et de villes liées.

Le rapport révèle, notamment, que les définitions de logements accessibles, adaptables et adaptés ont pu varier dans le temps. La notion de logement adaptable, par exemple, est apparue relativement récemment. Une difficulté vient du manque de données : les bailleurs de fonds ne tiennent des registres des logements adaptés que depuis quelques années. Malgré ceci, le rapport permet tout de même d'établir un premier estimé, conservateur, de cette offre résidentielle sociale.

Fin 2015, 24 900 logements accessibles, 8 044 logements adaptables ou avec adaptations mineures, et 1 036 logements adaptés ont été dénombrés parmi les quelque 60 000 logements sociaux et communautaires déployés sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ceci signifie que plus de 40 % des logements sociaux sont accessibles, et que près d'un sur six, au moins, comporte des éléments adaptés. Il s'agit d'un pourcentage significatif, compte tenu du fait que dans les anciens programmes de création de logements sociaux (coopératives ou OBNL antérieurs à 1995), un nombre important de projets se sont réalisés en achetant et rénovant des immeubles préexistants, dont l'architecture était peu propice à l'accessibilité universelle.

JUSTIFICATION

Le rapport répond aux questions soulevées par la Commission concernant le nombre et la distribution territoriale des logements sociaux et communautaires adaptés et accessibles. Les tableaux qui apparaissent en annexe du rapport permettent une lecture détaillée par arrondissement ainsi que par type de logements sociaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'accessibilité est une composante d'un développement résidentiel véritablement équitable et durable. En ce sens, le rapport permet une première mesure des progrès accomplis pour répondre aux multiples groupes de la population qui font face à des défis en matière d'accès

physique aux logements, ainsi qu'en matière d'adaptation et d'aménagement des logements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier BEAUSOLEIL, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Olivier BEAUSOLEIL, 27 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne LAFERRIÈRE
Conseillère au développement de l'habitation

ENDOSSÉ PAR

Elizabeth BONNER
c/s Section des programmes d'adaptation de domicile

Le : 2016-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2016-06-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-06-13